



# Le Couac



## Commission Bastarache

# L'analyse-hockey

SIMON TREMBLAY-PEPIN

La commission Bastarache nous fait comprendre plus de choses sur le monde médiatique que sur le monde politique. C'est l'occasion rêvée qu'il manquait depuis des années pour confronter et, peut-être - qui sait? - dépasser ce que j'appelle l'analyse-hockey du monde politique à laquelle se livrent constamment la plupart des « analystes politiques » des médias québécois.

Qu'est-ce donc que cette analyse? Comment la reconnaît-on? On se trouve face à une analyse-hockey quand un-e journaliste (baptisé-e analyste pour l'occasion) vous offre une réflexion stratégique-organisationnelle en lieu et place de ce qui devrait être une analyse politique. L'exemple typique de l'analyse-hockey est de réduire une mesure politique à un calcul électoral : « Mme Marois appuie cette position pour obtenir les appuis de tel secteur de la population ». Cette position est-elle valable? Respecte-t-elle le programme de son parti? Est-elle cohérente avec le projet de société défendu par ce parti? Quels seront les impacts de cette position politique dans 5, 10, 15 ou 20 ans? L'analyse-hockey s'en balance.

Pour elle, la politique, voyez-vous, est un jeu. Un jeu de chiffres. Chaque personnage politique a ses statistiques : sondages sur sa popularité, nombre d'interventions en chambre, nombre de votes obtenus dans son comité, nombre de réussites et d'échecs, etc. Un-e chef-fe de parti bâtit son équipe dans l'objectif d'atteindre le pouvoir. Pour ce faire, il ou elle met en place des stratégies, des plans de match et des alignements de joueurs qui lui permettent de contrecarrer les desseins de son adversaire. Un parti est une organisation qui, comme on échange des joueurs, peut attirer ou non des gros

noms et des gros sous. L'analyse-hockey est particulièrement présente en période de campagne électorale.

Cette analyse n'est probablement pas fautive. Toutefois, elle est extrêmement limitée. Le lieu politique y est compris d'abord et avant tout en termes stratégiques. On y agit en premier lieu par calcul et par tactique, qu'importe le sens de ce qu'on fait. Voyons ce que donne ce type d'analyse face à la commission Bastarache.

### La commission

La façon dont on nous décrit la raison d'être de la commission Bastarache est systématiquement la même : Jean Charest, en mauvaise posture dans les sondages, essaie de sauver la face tout en évitant une enquête publique. Le critère de jugement sur la validité de la commission devient alors : le Premier ministre gagnera-t-il son pari? S'ensuivent des questions corollaires : Bastarache est-il ou non le bon commissaire pour atteindre les objectifs présumés de Charest? Bellemare est-il un témoin crédible? Les avocats sont-ils en train de déstabiliser sa solidité? Une crise politique est-elle en train d'arriver malgré cette commission? Les gens deviennent-ils plus cyniques devant cette commission? Et, finalement : comment vont les intentions de vote?

Pourtant, nous sentons tous et toutes qu'il se passe quelque chose au Québec depuis quelques mois. Pièce par pièce, révélation par révélation, nous sommes en train de comprendre un peu les rouages de l'assemblage politico-financier qui permet de diriger ce presque-pays. La conséquence de la commission Bastarache n'est pas une défaite électorale à venir ou non de Jean Charest. La conséquence de la commission Bastarache est que nous comprenons un peu mieux les mécanismes de ce système qui concernent l'administration de la justice.

Des analystes politiques dignes de ce nom devraient en profiter (et le font parfois) pour avancer des questions qui sont bien loin de la stratégie partisane sur laquelle l'analyse-hockey a inmanquablement le nez collé. Quels sont les intérêts qui financent le parti libéral? Quelles sont les conséquences de ce financement sur les politiques adoptées par le parti libéral? Qu'est-ce qui pousse Marc Bellemare à faire ce type de déclaration aujourd'hui? À quel intérêt répond-il personnellement? Pourquoi le commissaire Bastarache limite-t-il volontairement son mandat et refuse de toucher au financement des partis politiques, pourtant directement liés, aux dires de Bellemare, à la nomination des juges? Qu'est-ce que ça veut dire, pour un parti politique, de nommer des juges « de notre bord » à la magistrature? Quels sont les jugements qui ont été rendus par ces juges?

Toutes ces questions, l'analyse-hockey les ignore et préfère rester sur

l'analyse détaillée des sondages ou de l'écriture d'un ancien ministre de la Justice. On nous montre l'orgie d'avocats qui s'en donnent à cœur joie, plutôt que d'attaquer le fond de la question.

Le cynisme largement répandu que les journalistes constatent toujours avec une certaine affliction n'est pourtant pas sans lien avec leur abus de ce

**Un parti est une organisation qui, comme on échange des joueurs, peut attirer ou non des gros noms et des gros sous.**

type d'analyse. Si la politique n'est que l'art de gagner le pouvoir sans autre raison que de le gagner et si le journalisme n'est plus que le commentateur qui nous décrit une partie à laquelle nous ne prenons jamais part, on ne se surprend pas que personne ne s'enthousiasme. La politique est un sport de salon très ennuyeux. En la réduisant ainsi, les partis politiques et les médias détruisent ce qu'il reste de sens dans l'idée de décider en commun ce que nous sommes et voulons être.



LES AVOCATS S'ÉCLATENT!!!

## THE BASTARACHE SHOW

Il y a des Libéraux qui confondent "faire un travail de député" et "faire un travail de pute, hé !"

## Erreur sur la personne

Un journaliste du Couac présent aux funérailles de Claude Béchard aurait entendu Jean Charest grommeler entre ses dents en regardant au ciel : « Bellemare, j'avais dit... pas Béchard ! »

# VERS UNE PALESTINE LIBRE !

Boycott, Désinvestissement et Sanctions pour mettre fin à l'apartheid israélien

CONFÉRENCE BDS 22-24 OCTOBRE 2010 MONTRÉAL  
CONFÉRENCE BDS 22-24 OCTOBRE 2010 QUÉBEC / CANADA  
www.bdsquebec.org

CLAIRE HURTIG & FRED A GUTTMAN

Membres du Comité organisationnel de la Conférence BDS 2010

En juillet 2005, plus de 170 organismes de la société civile palestinienne, incluant des groupes de femmes, des syndicats, des groupes de réfugié(e)s et des groupes culturels, se sont rassemblés pour faire un appel au Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) intégral contre l'apartheid israélien. Par cette demande, ces organismes veulent inciter la société civile internationale à boycotter les produits israéliens à se désinvestir des compagnies israéliennes et à encourager leurs gouvernements à imposer des sanctions sur l'État d'Israël, jusqu'à ce que celui-ci respecte le droit international et les droits humains des Palestiniens.

Voilà pourquoi du 22 au 24 octobre prochain, des organisations solidaires avec la Palestine basées à Montréal animeront une conférence de 3 jours dont l'objectif est de faire avancer la campagne BDS contre l'apartheid israélien. Cette campagne est basée sur trois demandes concrètes :

1. Qu'Israël mette fin à son occupation et sa colonisation illégales sur tous les territoires palestiniens - incluant Jérusalem Est - et démantèle le mur apartheid entourant la Cisjordanie.
2. Qu'Israël respecte le droit de retour des réfugié(e)s palestinien(ne)s
3. Qu'Israël accorde l'égalité complète aux citoyen(ne)s palestinien(ne)s d'Israël lesquels comptent pour 20 % de sa population totale.

### BDS : une stratégie pour mettre fin à l'apartheid israélien

La campagne BDS, créée et guidée par la société civile palestinienne, s'oppose à toutes formes de racisme - notamment l'antisémitisme. Elle fait valoir les principes universels de liberté, de justice et de droit à l'égalité qui ont motivé les luttes pour les droits civils aux États-Unis et en Afrique du Sud durant son époque d'apartheid.

Israël accorde les droits et libertés à sa population en se basant sur des critères d'identités ethniques et religieuses. Cette pratique correspond à la définition adoptée par les Nations Unies de ce qu'est l'apartheid. En effet, l'archevêque sud-africain Desmond Tutu, l'ancien président américain Jimmy Carter et plusieurs autres experts en matière des droits humains confirment qu'Israël est un État apartheid.

Même s'il existe des différences entre les situations des Noirs sous le régime apartheid en Afrique du Sud et celle des Palestiniens aujourd'hui, la campagne BDS actuelle s'inspire du mouvement global populaire pour le boycott de l'Afrique du Sud qui a contribué à renverser le régime apartheid dans les années 1990. Nelson Mandela l'a bien affirmé, « Notre liberté est incomplète sans la liberté du peuple palestinien ».

Le mouvement international pour le BDS s'est élargi substantiellement depuis son lancement il y a 5 ans. Aujourd'hui, à la suite de l'assaut israélien sur la Bande de Gaza en 2009 et des attaques récentes contre la flottille acheminant l'aide humanitaire

SUITE À LA PAGE 5



7 71766 70387 9 5



# PLOGUES

Enfin  
les vacances!

www.enfinlesvacances.org

Le premier téléroman web anarchiste pour toute la famille

La saison 1 du premier téléroman web anarchiste pour toute la famille bat son plein! Au moment où vous lisez ces lignes, plusieurs épisodes du premier chapitre « Autoportrait » seront disponibles au [www.enfinlesvacances.org](http://www.enfinlesvacances.org)

Traitant de la rencontre de nos deux protagonistes lors d'actions hautement sociales mais plus ou moins légales du collectif *La Pointe Libertaire*, ces premiers épisodes montrent les racines de celle et celui qui s'élanceront par la suite en tandem sur les routes du Québec et d'ailleurs...

C'est donc à un road movie politique d'amour-haine que l'on vous convie à chaque semaine, comme un vrai téléroman! Et si vous manquez des épisodes, faites comme pour les *X-files* : une soirée de rattrapage, avec bière et chips... Car tous les épisodes restent évidemment sur le blog au [www.enfinlesvacances.org](http://www.enfinlesvacances.org)

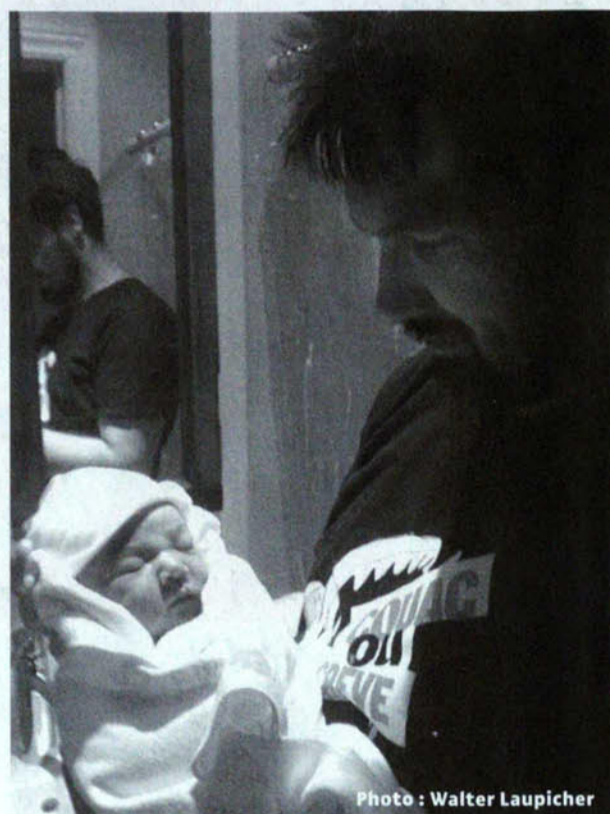


Photo : Walter Laupicher

Il n'y a pas d'âge pour commencer à s'intéresser au Couac. La preuve : ce fidèle lecteur et sa fille, future lectrice de... 1 jour! Si vous avez des photos éducatives, rigolotes ou subversives prises avec notre t-shirt, envoyez-les-nous et nous les publierons avec plaisir!

agora

## Déversement toxique réussi

«Après Alain Juppé, un autre ancien premier ministre français viendra enseigner au Québec. Jean-Pierre Raffarin sera cet automne à l'École nationale d'administration publique (ENAP)». (Cyberpresse, 2/9/10)

## Déversement toxique raté

«Benoît Labonté n'ira pas en Afrique après tout. L'organisme CUSO-VSO a annoncé jeudi que l'excologiste de Louise Harel ne se rendra pas au Burkina Faso». (Cyberpresse, 2/9/10).

U<sup>P</sup>OP Montréal  
upopmontreal.com

En octobre, que  
du plaisir, et  
gratuitement!

### Le cinéma et les arts, lundi à 19h

Café-bar de la Cinémathèque québécoise, 355, boul. de Maisonneuve E.

4 oct La littérature au grand écran

18 oct Les arts plastiques au grand écran

### Les dynamiques du désir, jeudi à 19h

Centre de loisirs Lajeunesse, local 312, 7378, rue Lajeunesse

7 oct Tradition du désir I: l'art de l'amour jusqu'à la spiritualité dans le tantra

18 oct Tradition du désir II: musulmane

### Démocratie et espace public, lundi à 19h

Galerie L'espace contemporain, 5175, ave Papineau

11 oct Espace public, médias et société

25 oct Art et espace public

### Hockey et philosophie, mercredi à 19h30

Grande Bibliothèque, local M.450, 475, boul. de Maisonneuve E

13 oct De Crosby... à Platon... et le but!

27 oct Salaires scandaleux ou juste rémunération?

### Démystifier l'économie, mardi à 18h30

Bar Populaire, au 6584 boul. St-Laurent

5 oct Marx et la critique de l'économie politique

12 oct Pourquoi vivons-nous dans le capitalisme?: L'histoire de son émergence

19 oct L'économie est (aussi) un sport de combat: Keynes et l'économie politique de la crise

26 oct L'origine du néolibéralisme

# Courrier

## La contestation bonbon

J'étais dimanche avec ma compagne devant le Palais des congrès avec environ 200 autres personnes pour manifester à l'occasion du 21e congrès mondial de l'énergie. Pendant que Jean Charest et ses amis du monde entier promoteurs de projets énergétiques préparaient leurs prochains coups fumeux (gaz schistes, pétrole, uranium etc.) nous nous tenions bien tranquilles de l'autre côté de la rue animés par de gentils g.o. de Greenpeace.

A part le sculpteur Armand Vaillancourt qui a forcé les organisateurs à lui donner la parole, le chanteur Yann Perreault et un intervenant anglophone qui montait un camp devant le congrès, tous les autres orateurs étaient gentils, polis et peu charismatiques et nous avions de la difficulté à les entendre tellement la sonorisation était mauvaise. Seule était rafraîchissante la présence de citoyens confrontés quotidiennement aux incursions des compagnies exploratrices de gaz schistes ou de pétrole en Montérégie ou près des Iles de la Madeleine et qui se tiennent courageusement debout. Où étaient les 30,000 manifestants d'il y a quelques années contre la centrale du Suroît?

Peu de trace d'indignation et de colère bien senties lors de cette manifestation et pas de bruit. Les ingénieurs d'Hydro-Québec en négociation qui manifestaient au même endroit étaient plus bruyants que nous. Les Pierre Falardeau et Michel Chartrand nous manquent cruellement pour soulever la colère et l'indignation du peuple et la relève où est-elle? Je pense que la liste des organisations soutenant la manifestation était plus longue que le nombre de manifestants présents. C'est dire la grande capacité de mobilisation des propres membres de chacune de

ces organisations. Les leaders et les employés de ces organisations ont-ils peur de déplaire et d'indisposer les gens en étant trop radicaux ou de perdre leurs subventions? Ont-ils perdu leur capacité de mobilisation après trop de réunions, de lobbying et de préparation de mémoires?

Pendant que les criminels en cravate d'en face discutaient de la meilleure façon d'accélérer la production d'énergie à leur profit avec des conséquences désastreuses sur la nature et les humains, nous manifestions gentiment sans même nous approcher d'eux et leur cracher au visage notre colère et notre révolte. Si j'étais plus jeune je pense que je me joindrais à un groupe anarchiste.

YVES CHARTRAND

## La Loi sur les mesures de guerre : une bavure antidémocratique indélébile

[...] J'ai été moi-même, en 1970, un modeste acteur de la Crise d'octobre en tant que président et candidat du seul parti d'opposition au régime Drapeau, le Front d'action politique (FRAP) nommé en l'honneur de la coalition qui avait permis à Allende de prendre le pouvoir au Chili. L'enlèvement du diplomate Cross est survenu au début de la campagne électorale municipale quelques jours après qu'un sondage du quotidien Montreal Star eut accordé 35% des intentions de votes à notre parti; ce qui aurait signifié l'élection de 15 à 20 conseillers, formant une solide

opposition à l'hôtel de ville.

Deux de nos candidats ont été emprisonnés en vertu de la Loi sur les mesures de guerre et relâchés seulement quelques heures avant le vote.

Il ne s'est pas passé une journée durant la campagne sans que nos adversaires, Drapeau en tête, n'accusent notre parti d'être le «bras électoral du FLQ». Pourtant notre position, définie dès le début de la crise était claire : Nous appuyions les revendications sociales du FLQ, mais nous nous dissociions de la violence qu'il utilisait.

Le soir de l'élection, Drapeau a obtenu ce qu'il voulait. Le FRAP n'a fait élire aucun candidat même s'il a obtenu 18% du vote en moyenne dans les districts où il a présenté des candidats. Ainsi, le potentat montréalais a pu continuer à régner sans avoir à rendre compte de ses gestes. Il a pu aussi, comme l'a démontré plus tard l'épisode de la construction du stade olympique qui s'annonçait d'ores et déjà comme un gouffre sans fond, continuer à obtenir ce qu'il désirait d'un Robert Bourassa faiblard.

PAUL CLICHE, PRÉSIDENT DU FRONT D'ACTION POLITIQUE (FRAP) ET CANDIDAT DANS ROSEMONT EN 1970

## POUR S'ABONNER

Six mois : 17,71 \$ + taxes = 20 \$

Un an : 31,01 \$ + taxes = 35 \$

Deux ans : 53,15 \$ + taxes = 60 \$

Abonnement institutionnel et de soutien : 53,15 \$ + taxes = 60 \$

Abonnement de groupe d'un an (10 copies par parution) : 230,34 \$ + taxes = 260 \$

Abonnement d'un an à l'étranger : 44,30 \$ + taxes = 50 \$

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

PAR TÉLÉPHONE 514.596.1017

PAR LA POSTE Le Couac, 6940, rue Jogues  
Montréal (Québec) H4E 2W8

Adressez votre chèque à : **Le Couac**

## Le Couac

6940, rue Jogues, Montréal (Québec) H4E 2W8  
514.596.1017

Fondé en 1997 par Pierre de Bellefeuille et Jean-François Nadeau

CO-RÉDACTEURS EN CHEF Guillaume Beaulac, Bruno Dubuc,  
Simon Tremblay-Pepin.

COLLABORATEURS Dror, Yvon D. Ranger, Marianne Di Croce, Martin Dufresne, Freda Guttman, Guillaume Hébert, Claire Hurtig, Emilie E. Joly, Lee Lakeman, David Murray, Valentin Tardi, Simon Tremblay-Pepin, Ramon Vitesse, Camilio Viveiros.

ILLUSTRATIONS ET PHOTOS Boris, Serge Ferrand, Luc Giard, François Cosselin, Walter Laupicher, Ramon Vitesse.

CORRECTION Isabelle Baez

MISE EN PAGE Coopérative Molotov - molotov.ca

IMPRIMÉ PAR Hebdo-Litho

DISTRIBUÉ PAR LMPI

Abonnement et publicité : 514.596.1017

ISSN 1480-2074 • No de publication (Poste Canada) 1213369

Imprimé au Québec

Vous voulez  
collaborer au Couac?

Envoyez-nous vos textes (maximum 700 mots), dessins,  
photomontages par courriel au [info@lecouac.org](mailto:info@lecouac.org).

[www.lecouac.org](http://www.lecouac.org)

Entente de principe du front commun

# Spéculation et manque de stratégie ?

MARIANNE DI CROCE

Enseignante en philosophie au collégial

Les syndiqué-es du front commun en sont ces derniers temps à se prononcer sur l'entente de principe de la table centrale (entente salariale) et sur les ententes sectorielles (ententes portant sur les conditions de travail pour chaque secteur d'emploi). Dès sa formation, on nous a répété à satiété qu'il s'agissait d'un front commun syndical historique. Une fois l'entente de principe conclue, on nous a chanté le même refrain. Maintenant que les négociations sont terminées et que le front commun est dissout, on peut se demander ce qu'il reste d'historique dans ces négociations du secteur public...

L'entente de principe du front commun propose une augmentation salariale de 6 % sur 5 ans (dont plus de la moitié dans les deux dernières années<sup>1</sup>). Si l'inflation s'avère supérieure à 6 % durant ces cinq années, l'entente prévoit une hausse supplémentaire de 1 % qui serait versée en 2015, à la fin de la convention. Ces propositions sont non seulement loin des demandes initiales du front commun (11,25 % sur 3 ans), mais elles sont surtout bien loin de remédier aux reculs salariaux<sup>2</sup> subit par les travailleurs et travailleuses du secteur public en raison des gels et des maigres augmentations de salaire des années antérieures. Or, l'entente comprend une dernière clause qui pourrait (notez bien le conditionnel) porter les augmentations salariales jusqu'à un total de 10,5 %. Il s'agit en fait d'une augmentation pouvant aller de 0 % à 3,5 %, conditionnellement à une certaine progression de l'économie québécoise. C'est là l'élément le plus surprenant et troublant de l'entente salariale. Outre que cette dernière augmentation est très peu probable<sup>3</sup>, il y a quelque chose d'un peu scandaleux à demander aux syndiqué-es de voter sur une proposition salariale qui, au final, les soumet à une pure spéculation économique dans laquelle les prévisions ne sont pas tellement en leur faveur.

Du côté des ententes sectorielles, je ne peux parler que de celle de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) du collégial, dont je suis. Cette entente, qui vient d'être acceptée par les syndiqué-es, laisse également place à une forme de spéculation. Plusieurs enjeux importants ne font pas l'objet d'un règlement. Des comités nationaux ont maintenant, selon les cas, entre 12 et 18 mois suivant la signature de la convention collective pour s'entendre avec la partie patronale. Le problème c'est que ce ne sont pas de petits détails. Parmi ces enjeux figurent par exemple une bonne partie de la répartition des ressources d'enseignement (les fameux 403 postes d'enseignant-es), l'impact sur la tâche d'enseignement de l'intégration d'un nombre grandissant d'étudiant-es aux besoins particuliers

**[...] le droit de négocier des syndiqué-es devrait pouvoir se traduire par un refus des ententes qu'ils et elles jugent insatisfaisantes plutôt que par une résignation à un moindre mal.**

(troubles physiques ou mentaux), ou encore tout ce qui a trait à la lourdeur spécifique de la tâche d'enseignement clinique en soins infirmiers. N'en déplaise aux membres de la FNEEQ, ce qu'ils et elles ont fait en acceptant cette entente, c'est signer un contrat sans en connaître toutes les clauses. C'est là un risque non négligeable, d'autant que les propositions contenues dans l'entente sectorielle sont loin des demandes initiales visant à améliorer les conditions d'enseignement et, donc, la qualité de celui-ci.

Dès le départ, la stratégie de négociation du front commun était questionnable. Un des objectifs prioritaires était celui de régler rapidement. Vouloir d'abord un bon règlement n'aurait-il pas fait plus de sens? Sortant d'un contrat de travail imposé par décret, le front commun souhaitait obtenir des ententes négociées le plus rapidement possible tout en évitant de lourds moyens de pression. Cette ligne de communication est bien curieuse, surtout qu'elle a commencé à être utilisée peu de temps après la grande manifestation du 20 mars qui a rassemblé plus de 70 000 personnes. N'aurait-on pas dû profiter du momentum pour

aller chercher des mandats de moyens de pression auprès des différentes assemblées syndicales? Il me semble que ça ne prend pas une grande expérience du syndicalisme pour comprendre que la stratégie adoptée par le front commun ne bâtît pas un rapport de force très efficace pour une négociation.

En définitive, il apparaît que la partie patronale est celle qui a su, depuis 2005, construire un rapport de force dans lequel la peur d'un nouveau décret a eu raison de plusieurs revendications initiales des syndiqué-es. Ces ententes de principe, bien que largement insatisfaisantes, sont considérées par plusieurs comme une victoire quant à la réappropriation de notre droit de négocier. Comparativement à un décret, difficile d'affirmer le contraire. Cependant, le droit de négocier des syndiqué-es devrait pouvoir se traduire par un refus des ententes qu'ils et elles jugent insatisfaisantes plutôt que par une résignation à un moindre mal. Parce que cinq ans avec une mauvaise entente, négociée ou non, c'est long! Et ça n'augure rien de bon pour les négociations futures et la mise en place d'un bon rapport de force.

1 Différents documents détaillant l'entente sont notamment disponibles ici : <http://www.csn.qc.ca/web/secteurpublic>

2 En 2009, le Front commun évalue ce retard à 8,7 % face à l'ensemble des salarié-es québécois-es et à 12,4 % face au secteur privé en 2009 (source : <http://www.secteurpublicftq.com/26%20nov%202009.html>)

3 pour une analyse plus détaillée voir : « Pourquoi il faut rejeter l'entente avec le front commun », lettre publiée le 10 août 2010 sur [cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca) (<http://www.cyberpresse.ca/opinions/201008/10/01-4305388-pourquoi-il-faut-rejeter-lentente-avec-le-front-commun.php>)

## Pendant ce temps, dans un journal en lock-out...

Le lock-out des journalistes du *Journal de Montréal* dure déjà depuis plus de vingt mois. Afin de ne pas inquiéter ses annonceurs (et perdre leur marge de profit), l'administration prétend avoir conservé (et même augmenté!) son lectorat. Pourtant, plusieurs abonné-es de longue date commencent à s'exprimer pour se plaindre du manque de rigueur et de la perte de qualité de leur *Journal* bien aimé. Ici on a du plagiat, là un chroniqueur judiciaire accusé de trafic de drogue, et à chaque page, des chroniqueurs idéologiques qui n'ont plus la pudeur de masquer leurs orientations politiques. De plus, des témoignages de dumping se multiplient, que ce soient des abonnements à rabais, des abonnements non sollicités ou une distribution gratuite dans les transports en commun ou dans les lieux publics.

Si vous êtes témoins de ce genre de pratique, faites-le savoir, non seulement au *Journal de Montréal* (514.332.3890), mais aussi à leurs annonceurs (voir la liste ici : [www.journaldujournal.ca/liste-des-annonceurs-jdem.php](http://www.journaldujournal.ca/liste-des-annonceurs-jdem.php)). Bien sûr, nous sommes aussi toujours intéressés à vous lire sur les pratiques délirantes de ce quotidien qui agit comme un enfant boudeur trop gâté. Écrivez-nous à [info@lecouac.org](mailto:info@lecouac.org).

# PRIS LA MAIN DANS LE SAC

YVON D. RANGER

Le plus drôle dans l'histoire rapportée le 16 septembre dernier dans *Le Devoir*<sup>1</sup> à propos de la démission de Kory Teneycke, ce n'est pas d'apprendre que ce gourou des communications avait quitté l'entourage de Stephen Harper pour devenir vice-président au développement de Quebecor Média et faire la promotion de Sun TV, la « Fox News du nord ». Non, on est habitué à ce genre de copinage et ça ne nous fait plus rire.

Le plus drôle ce n'est pas non plus la manière dont il s'est fait prendre la main dans le sac comme un enfant d'école en voulant saboter la pétition d'AVAaz contre Sun TV sans même faire attention à l'adresse IP de l'ordinateur d'Ottawa d'où a été fait le coup (oups, pardon... d'où il « aurait » été fait... au moment d'aller sous presse, on n'en était qu'à l'étape de demande d'enquête criminelle à la police d'Ottawa et à la GRC de la part d'AVAaz). C'est quand même cocasse, puisque ça l'a probablement amené à démissionner, mais ce n'est pas le plus drôle.

Non, le plus drôle, c'est que c'est Luc Lavoie qui va le remplacer. Luc Lavoie, l'ancien porte-parole de Brian Mulroney, dont les rumeurs voulaient jusqu'à tout récemment qu'il soit nommé par le gouvernement Harper au CRTC. Ce même CRTC qui a refusé cet été la licence que Sun TV convoitait et qui lui aurait garanti une distribution obligatoire à tous les abonnés du câble. On s'enligne donc pour un deuxième essai avec « Luc-laissez-moi-vous-spinner-ça-à-la-National-Lavoie ». C'est tellement peu subtile

que c'en est drôle.

Drôle, on s'entend, parce que mieux vaut toujours en rire qu'en pleurer.

1 Sun TV News - Teneycke part, la police entre en scène <http://www.ledevoir.com/societe/medias/296280/sun-tv-news-teneycke-part-la-police-entre-en-scene>

**Et pour voir la vraie nature de Fox News à travers les mots du génial Jon Stewart, allez au :**

Jon Stewart Tells Fox News To « Go F\*ck Yourselves » <http://www.mediaite.com/online/jon-stewart-to-fox-news-go-f-yourselves/>

« Fox News Is Truly A Terrible, Cynical News Organization » - Jon Stewart <http://www.mediaite.com/tv/epic-jon-stewart-fox-news-is-truly-a-terrible-cynical-news-organization/>

FOX NEWS : LE LUPUS DES NOUVELLES! <http://www.youtube.com/watch?v=GqHoTp4xfBA>



Non, Luc Lavoie n'est pas en train de valser avec l'entartiste qui vient d'appliquer avec amour dans la face de Pierre Karl Péladeau sa récompense crèmeuse. Il essaie plutôt, en bon petit chien de garde qu'il a toujours été, de défendre son « cheuf ». Tapez « Pierre Karl Péladeau entarté » dans Google Vidéo pour revivre ce jour mémorable du 19 octobre 2004.

Médicaments

# LE PRIX FORT

GUILLAUME HÉBERT

chercheur à l'IRIS

Le Canada est l'un des endroits où les gens paient le plus cher pour leurs médicaments.

Au Québec, la mise en place d'un régime universel d'assurance médicaments n'avait pas pour objectif de contrôler les prix mais plutôt de créer un climat d'investissements favorables au secteur pharmaceutique. Résultat : non seulement le Canada fait piètre figure dans ce domaine, mais le Québec a un coup per capita 13,4 % plus haut que la moyenne canadienne, et 57 % plus élevé que la Colombie-Britannique. Dans cette province, des politiques vigoureuses ont été développées dans le passé avant d'être démantelées sous la pression de l'industrie pharmaceutique. Les politiques industrielles en matière de médicaments coûtent plus qu'elles ne rapportent à la collectivité tant au Québec qu'au Canada. L'heure est venue de transformer deux échecs en un succès.

## Régimes privés inefficaces

Contrairement à des pays qui ont un système universel public, comme la France, la Grande-Bretagne ou l'Australie, le Canada est l'un des États qui fait le plus appel aux régimes privés d'assurance et il s'agit de l'une des causes de l'augmentation incontrôlable du coût des médicaments, devenue elle-même l'une des principales causes de l'augmentation des coûts dans l'ensemble de la santé. À cet égard, le Québec a connu la croissance la plus aigüe : de 8 % en 1995, le coût des médicaments est passé en 2008 à 20,7 % des dépenses en santé.

Les régimes privés sont inefficaces parce que le coût administratif y est beaucoup plus élevé que dans les régimes publics (13 % contre 1-2 %), mais aussi parce que leur capacité de négocier est beaucoup plus faible.

Au Québec, le régime universel a surtout permis l'augmentation des coûts du privé. Le Québec maintient plus longtemps le montant remboursé aux médicaments brevetés, et il accepte de rembourser beaucoup plus de médicaments que dans les autres provinces, même si ces médicaments n'apportent pas d'amélioration des traitements.

Contrairement à ce que semble croire le ministre Bolduc, qui se réjouissait de la hausse des coûts en faisant l'équation « plus de pilules, plus de santé », il serait possible d'atteindre de meilleurs résultats thérapeutiques et pharmaco-économiques si l'on faisait des choix plus judicieux.

## Simplifier et négocier

Un système universel d'assurance médicaments où toutes les provinces s'allieraient pour accroître leur rapport de force face au puissant secteur pharmaceutique permettrait de réaliser des économies considérables. Non seulement un régime public faciliterait la négociation en donnant plus de pouvoir aux gouvernements à la table de négociation, mais il favoriserait aussi l'implantation d'un régime médical fondé sur des preuves scientifiques. En effet, un système qui s'inspirerait du « Therapeutic Initiative » en Colombie-Britannique aurait le mérite d'épargner aux citoyens de tomber dans les attrape-nigauds que constituent les « me-too », ces nouveaux médicaments qui n'offrent aucun avantage thérapeutique mais qui coûtent beaucoup plus chers que les précédents. À terme, l'objectif est de mettre l'innocuité des médicaments au premier rang, plutôt que de conserver la situation actuelle axée sur la promotion. Une situation qui berne beaucoup de médecins ciblés par des campagnes de publicités massives s'appuyant sur des études tendancieuses.

## Est-ce que c'est faisable ?

Trop cher, des médicaments pour tout le monde? En fait, lorsque l'on évalue l'impact de la mise en place d'un régime public d'assurance médicaments au Canada, on s'aperçoit qu'il se traduirait par des baisses de coûts, même en incluant dans nos calculs des hausses du niveau de consommation de personnes qui ont actuellement un accès restreint aux médicaments. En effet, de meilleurs suivis et l'abandon des pratiques administratives coûteuses du fouillis du système privé actuel permettraient cette réduction. Et si en plus on abrogeait les politiques industrielles qui gonflent artificiellement les prix pour encourager l'industrie, les économies s'élèveraient à près de 11 G\$.

Quant aux risques de voir l'industrie pharmaceutique, vexée, faire ses valises et déguerpir au Honduras, il faut d'abord considérer que les retombées de ce secteur sont actuellement bien maigres. Elles sont certainement bien trop minces pour justifier tous les privilèges dont bénéficient les entreprises pharmaceutiques, aux dépens des patients qui peinent à suivre le rythme.

Bref, les obstacles qui se dressent devant nous lorsqu'on veut reprendre le contrôle sur les médicaments ne sont pas d'ordre économique, ils sont entièrement d'ordre politique.

Pour plus de détails, l'étude « Argumentaire économique pour un régime public d'assurance médicament pour tous » rédigée par Marc-André Gagnon (professeur à l'Université Carleton et chercheur-associé à l'IRIS) et moi-même est disponible gratuitement sur le site : [www.iris-recherche.qc.ca](http://www.iris-recherche.qc.ca)

## Téléralité

Le Chili exagère avec son histoire de mineurs ensevelis.

## Téléralité (bis)

« Ensevelis », l'émission de téléralité qui fracasse toutes les cotes d'écoute au Chili, a complètement laissé dans l'ombre son concurrent « Affamés ». Cette autre saga qui s'étale sur plus de deux mois raconte la grève de la faim entamée par 34 membres d'une communauté indigène de l'ethnie mapuche qui demandent que cesse l'application de la loi antiterroriste à leurs revendications territoriales. Faut croire que c'était moins vendeur...

# LE RACISME FROID<sup>1</sup> DE L'ÉTAT FRANÇAIS

Le 16 juin dernier, Eric Woerth, ministre du Travail, présente sa «réforme» des retraites, un appauvrissement des Français déjà les plus pauvres. Le même jour, la presse révèle un conflit d'intérêt entre ce même ministre et Liliane Bettencourt, l'une des plus grosses fortunes de France. La semaine suivante, deux millions de personnes manifestent contre cet accroissement programmé des inégalités, et une autre manifestation est prévue en septembre. Ça commençait à chauffer sérieusement pour le gouvernement, il était temps de détourner l'attention...

DROR

Le 16 juillet, dans deux affaires indépendantes mais malheureusement de plus en plus fréquentes, un jeune gitan et un jeune arabe sont abattus par des flics. Pourquoi préciser leur âge et leur «race»? D'abord, ne soyons pas hypocrites, c'est (entre autres) pour ça qu'ils ont été tués. C'est pour ce genre de gibier que les keufs ont un permis de chasse, une *licence to kill*, et même des

encouragements. Ensuite, parce que ce sont les autorités de l'État qui ont immédiatement généralisé : le 30 juillet, Nicolas Sarkozy enchaîne les amalgames : «La nationalité française doit pouvoir être retirée à toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police (...) Les clandestins doivent être reconduits dans leur pays. Et c'est dans cet esprit d'ailleurs que j'ai demandé au ministre de l'Intérieur de mettre un terme aux implantations sauvages de campements de Roms». Je résume : 1) s'ils ont été tués, c'est qu'ils étaient des voyous; 2) s'ils sont des voyous, c'est qu'ils sont d'origine étrangère; 3) tous les maux de la France viennent traditionnellement des Arabes, auxquels s'ajoutent aujourd'hui les Roms (Gitans, Tsiganes, etc.).

Moi, j'aurais au contraire identifié le problème d'insécurité comme venant des flics, trop nombreux, trop armés et avec une trop grande propension à tirer sur tout ce qui bouge, surtout si c'est bronzé, et jeune. J'aurais réclamé le respect de la justice, c'est à dire présomption d'innocence, excuses, réparations et surtout abolition réelle et pas seulement théorique de la peine de mort. J'aurais fait attention à ne surtout pas faire d'amalgames racistes.

Mais je ne suis pas au gouvernement et, depuis deux mois, c'est le contraire qui se passe. Après ce double meurtre et la colère de la famille et des amis : ni excuses, ni réparations, mais au contraire, on accuse et on insulte les victimes, on pourchasse leurs frères, on menace de rétorsion. Pire encore, on en met certaines à exécution, on rafle, on expulse, on généralise aux cousins et même à tous ceux qui leur ressemblent vaguement. Même Européens, on les expulsera. D'ailleurs, si leur nationalité les protège, on changera leur nationalité. Si leur âge les protège,

on punira leurs parents. Et si la loi les protège, on changera la loi. On créera la notion de «bavure préventive» : tués sans inculpation, preuve ni procès, les faits et le bon sens populaire prouveront a posteriori qu'ils étaient coupables. On ajoutera une ligne dans le code pénal : «les flics ont le droit de tirer à vue sur les présumés basanés».

Pour le moment, il faut encore aux flics une excuse. Pour l'Arabe (et Français), Karim Boudouda, ils en avaient une : il avait braqué un casino. Bien que la peine de mort n'existe plus en France, même pour braquage, les rambos ont tiré, en visant la tête. Pour le Gitan (et Français), Luigi Duquet, il a fallu deux mois à la justice pour «mettre en doute» la version du gendarme. Il aurait pu se dire en «légitime défense», ou au moins prétendre avoir prononcé les «sommations d'usage» :

qui aurait pu vérifier? Mais il doit avoir tellement peu de neurones (hormis celui qui lui permet d'identifier un *pas-d'chez-nous* et celui qui lui permet d'appuyer sur la gâchette), qu'il n'a même pas été fichu de fabriquer une histoire un tout petit peu crédible, de celles dont les juges se contentent pour «classer sans suite». Luigi a été tué latéralement, il n'y a pas eu de sommations, il ne conduisait pas, il n'était pas armé ni recherché par la police, il ne présentait donc aucun danger.

Oh, ne vous en faites pas, le poulet ne sera pas accusé de meurtre, ni même de coups et blessure, il n'aura ni punition ni blâme, il sera même probablement promu. Le gendarme qui avait assassiné en 2008 Joseph Guerdner, un Gitan français, de 7 coups de feu alors qu'il s'enfuyait à pied, menotté aux mains et aux chevilles, vient d'être acquitté. Hortefeux, Estrosi, Lefebvre, Besson et Sarkozy ne reviendront pas non plus sur leurs

mensonges. La famille de Luigi, quant à elle, n'obtiendra pas réparation, mais elle pourra peut-être se réjouir que même la justice «mette en doute» qu'il ait été abattu sans aucune autre raison que celle d'être gitan...

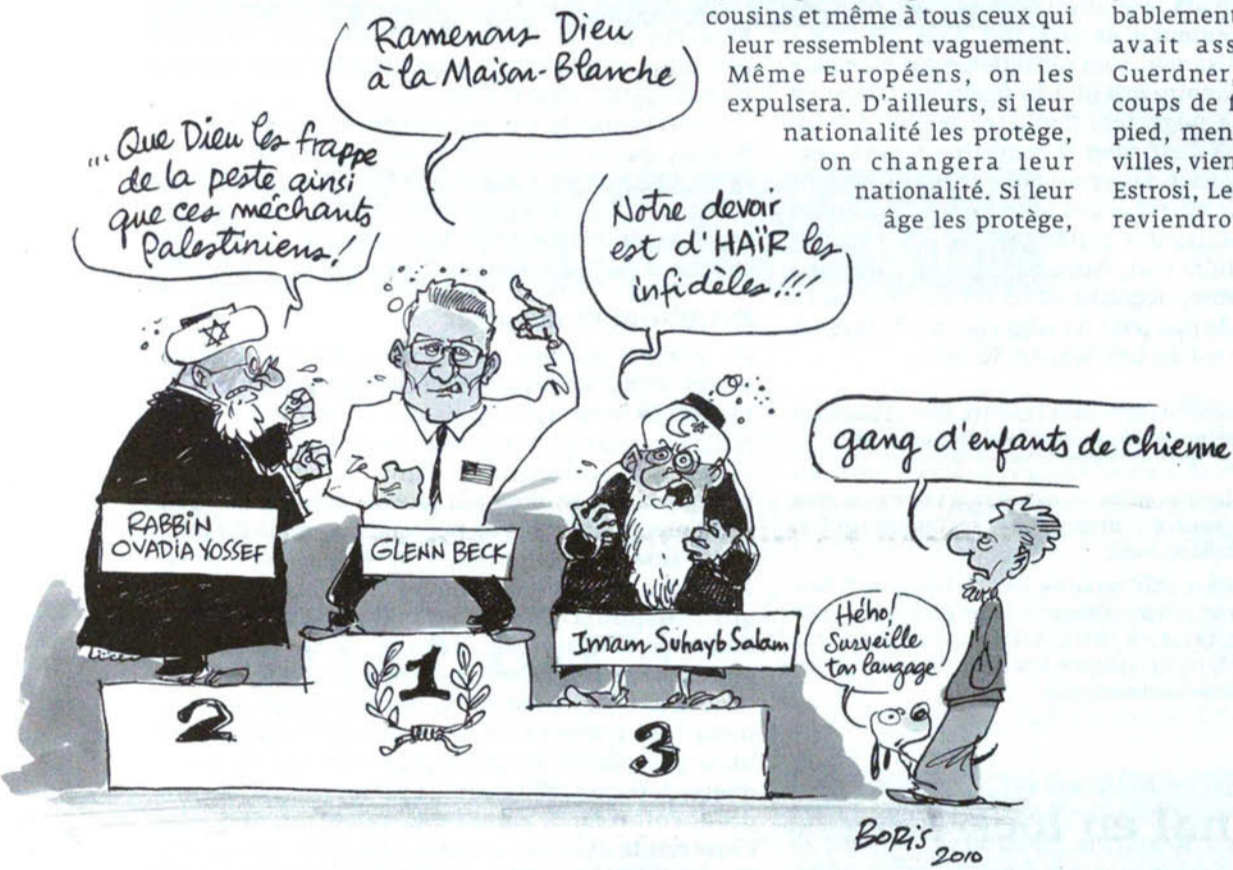
Les Gitans et tous leurs semblables, Manouches, Tsiganes, Roms, Gens du Voyage, d'Andalousie en Inde, en passant par la Roumanie et l'Égypte, sont totalement étrangers à cette affaire, si ce n'est par d'anciens ancêtres communs et qui, eux aussi, sont parfaitement innocents, non violents et légalement venus en France puisque Européens. Après l'inquisition espagnole, le nazisme allemand, le communisme des Pays de l'Est, le fascisme italien de Berlusconi, la France de Vichy et celle de Sarkozy, depuis 2002, ils continueront néanmoins à être présumés coupables de naissance. Ils

**On créera la notion de «bavure préventive» : tués sans inculpation, preuve ni procès, les faits et le bon sens populaire prouveront a posteriori qu'ils étaient coupables.**

continueront à occuper les médias à la rubrique insécurité, même s'ils la subissent plutôt qu'ils ne la font subir. Ils continueront à se faire expulser des lieux où ils campent, et des pays qu'ils traversent.

Tout ça pour couvrir la corruption généralisée d'un gouvernement qui, dans le même temps, démantèle consciencieusement le système social. Ce sont de vieilles recettes mortifères, qui sont remises au goût du jour dans la France d'aujourd'hui, l'Europe d'aujourd'hui, le monde d'aujourd'hui... et demain?

<sup>1</sup> Selon l'expression de Jacques Rancière : <http://www.mediapart.fr/node/92825>



## Prostitution, quand tu nous tiens

Devant les expulsions massives de Roms organisées par le gouvernement français, Bernard Kouchner avoue qu'il a songé à démissionner, puis il a pensé à son salaire et ça l'a calmé.

## Fumée à la grecque

La Grèce tente - encore - d'interdire le tabac des lieux publics (Cyberpresse, 01/09/10). Quant aux gens, il est encore permis à la police de les passer à tabac, et pas juste dans les lieux publics.

## Sacrement original!

Soucieux de l'image négative qu'évoque des évêques giflant des enfants, le Vatican propose de remplacer la confirmation par la fellation.

## Montée de l'islamophobie aux États-Unis

# La nouvelle menace rouge

EMILIE E. JOLY

L'Islam, comme le communisme avant lui, représente la nouvelle menace rouge. Ce troisième épisode de *peur rouge*, après un premier épisode de 1917 à 1920 contre le radicalisme politique et un deuxième de 1947 à 1957 contre l'infiltration communiste, réuni pour sa part à la fois une peur de la montée de l'Islam au niveau international, et la paranoïa de l'infiltration de l'appareil gouvernemental par des musulmans malintentionnés. Obama, n'est-il pas, après tout, un espion musulman?

Mais alors que le sénateur McCarthy parlait avec autorité en tant que Président de commissions d'enquête du Sénat, les chasseurs de sorcières se sont aujourd'hui diversifiés et empruntent dorénavant de nouvelles tribunes. Les Commissions publiques du Sénat et de la Chambre des Représentants ont perdu de leur lustre et les déclarations qui s'y font n'émeuvent plus personne. Suffit de regarder les désolantes apparitions diffusées sur C-SPAN, telles

celles de Blackwater tentant de justifier avec désinvolture et insouciance les actions de ses mercenaires, pour s'en convaincre. L'inquisition s'est déplacée sur d'autres tribunes, celles où Glenn Beck et Bill O'Reilly règnent en rois.

Et sur ces tribunes, nul confusion quant à ce qu'on y dénonce. Il ne s'agit pas d'une critique du totalitarisme islamique - ou à ce fameux islamisme - comme dans les pages du Charlie Hebdo de mars 2006, mais bien d'une attaque à l'Islam interprété comme une religion-idéologie intégriste homogène, et d'une stigmatisation uniforme de ses croyants. Il ne s'agit pas d'une critique laïque à la Salman Rushdie, mais

**Il ne s'agit pas d'une critique laïque à la Salman Rushdie, mais plutôt d'une croisade contre ces God-haters.**

plutôt d'une croisade contre ces *God-haters*. Ici, donc, nul appel à la «promotion de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité pour tous» : ce qu'on veut c'est casser du musulman.

Évidemment, les États-Unis ne détiennent pas le monopole de l'islamophobie ou du sentiment anti-arabe. La réaction de la France blanche face aux banlieues en est un parfait exemple (voir le texte ci-haut). Mais, incontestablement, on assiste aujourd'hui aux États-Unis à une montée du sentiment anti-Islam qui confond en un seul amalgame la nationalité arabe, la religion islamique, la politique fondamentaliste et la menace terroriste. Joe Le Plombier n'est peut-être donc pas aussi islamophobe qu'anti-Musulman, alors que ces attaques ne semblent pas réellement cibler l'islam et ces préceptes, mais bien les Musulmans et leurs actions. *Those damn terrorists.*

À la suite des attaques du 11 septembre 2001, les crimes contre les personnes d'origine moyen-orientale - ou tout simplement un peu bronzées,

soupçonnées d'être d'origine moyen-orientale - ont augmenté de 400 % (1501 attaques en 2001 contre 354 en 2000)<sup>1</sup>. Récemment, le phénomène semble avoir pris de l'ampleur, alimenté par le *backlash* conservateur face à la victoire démocrate de novembre 2008. Confortablement installé au pouvoir pendant 8 ans, les conservateurs américains s'étaient idéologiquement assagis, contrôlant confortablement - et prétentieusement - tant l'échiquier de Risk que celui du *Monopoly*. Mais c'était avant l'élection d'un président démocrate (noir!), et possiblement musulman de surcroît!). Il est temps, de nouveau, de brasser la cage des masses lénifiées.

Toutefois, la stratégie républicaine de la dernière campagne électorale misant sur les attaques indiscriminées au nom de la défense de valeurs américaines communes contre tous ces «others» - gays et lesbiennes, immigrants, bronzés, musulmans, gauchistes de tout acabit, femmes émancipées, etc. - qui peuplent les États-Unis, semble avoir échappé à ses stratèges. En fondant leur stratégie sur la peur de l'autre, les Républicains ont créé le monstre qui les assombrirait aujourd'hui. *And they let the crazies out.*

C'est ainsi que, pour commémorer le 11 septembre, un Pasteur illuminé de Gainesville, en Floride, a décidé de convoquer un *International Burn a Quran Day*. Bien qu'ayant dû mettre un frein à cette journée - tant en réponse à l'appel au calme du clergé militaire américain qu'à cause de son incapacité à obtenir un permis des pompiers de sa municipalité pour organiser un autodafé anti-islamique - le Pasteur Terry Jones a tout de même affirmé «we feel that we must sooner or later stand up to Islam, and if we don't, it's not going to go away». Même l'Establishment républicain ne semble savoir comment contrer pareille débâcle, ce qui pourrait se traduire par des gains inattendus pour les démocrates aux élections de mi-mandat de novembre prochain. Une bonne nouvelle pour la stabilité du Congrès. Mais un danger à l'horizon avec l'émergence de nouveaux troupesaux d'ouailles voyant Glenn Beck comme un porte-étendard de leur salut... *The crazies are out.*

<sup>1</sup> <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1559-1816.2005.tb02195.x/abstract;jsessionid=36BAA03B91F6E94A331F2579D274AD.do2to2>



Le Pasteur Terry Jones, devant des affiches ornant la pelouse de son église, le Dove World Outreach Center, à Gainesville, en Floride

# Désobéissance civile DIX LEÇONS À TIRER DE LEURS EFFORTS POUR NOUS CRIMINALISER

CAMILIO VIVEIROS

À la suite du congrès national du parti Républicain en 2000, l'on m'a accusé de nombreux méfaits et d'assaut contre plusieurs officiers de police, dont le chef d'alors de la police de Philadelphie, John Timoney. J'ai défendu ma cause devant les tribunaux dans l'esprit que la seule façon d'arrêter ces tentatives de me criminaliser – et de criminaliser la désobéissance civile en général – était un travail d'organisation plus efficace que celui des forces étatiques qui souhaitaient me jeter en prison. Grâce surtout à ces stratégies d'organisation de masse et à la solidarité de la communauté, j'ai été acquitté après trois ans et demi de procédures judiciaires. Aujourd'hui, nous faisons face à des défis similaires et devons adopter des stratégies semblables pour combattre ceux qui veulent mettre nos camarades en prison et criminaliser notre vision des choses.

Présentement, l'État envoie un message à la mouvance écologiste radicale de partout au pays. Il utilise son pouvoir afin de démanteler nos réseaux et de neutraliser notre militance. Comment utiliserons-nous notre pouvoir et nos ressources pour leur tenir tête? Comment allons-nous présenter notre message? Quelles alliances formerons-nous pour appuyer nos camarades emprisonnés?

Nous ne pouvons laisser l'intimidation et la peur damer le pion à notre engagement solidaire. Nous devons défier les «radicaux de salon» qui justifient l'emprisonnement de nos camarades comme un résultat inévitable de la répression étatique. Nos possibilités de victoires aux plans social et environnemental – dans ces situations et dans toutes les autres – reposent sur les habiletés d'activistes passionnés qui peuvent obtenir l'appui de Monsieur et Madame tout-le-monde.

## Première leçon : Ne vous en tenez pas aux notions de culpabilité ou d'innocence

Il n'est pas utile, politiquement et légalement, de spéculer sur l'innocence des personnes arrêtées ou de mettre l'accent là-dessus. Axer vos efforts de soutien sur la notion d'innocence équivaut à bâtir un château de cartes. Vous ne voulez pas voir vos appuis disparaître si les personnes accusées sont condamnées ou si elles plaident coupable.

## Seconde leçon : Ne diffusez pas de peur et de paranoïa

Notre culture obsédée par la sécurité est certainement à revoir, mais nous ne devons pas laisser la

peur de la répression ou la présence d'agents informateurs inhiber le travail fait au grand jour. Faute d'un nombre suffisant de gens appuyant et prenant part à des solutions radicales aux problèmes environnementaux et sociaux, nous serons rapidement immobilisés et neutralisés. Notre propre paranoïa peut nous fermer des portes, et elle nourrit la marginalisation que l'État tente de créer.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle préoccupation. Pour citer la célèbre militante Roxanne Dunbar-Ortiz : «Je me souviens du moment des années 1960 où toutes ces choses horribles ont débuté, comme COINTELPRO (N.d.T : un programme de la FBI qui tentait d'infiltrer les mouvements progressistes pour les discréditer par des coups fourrés – la GRC a fait la même chose à l'époque chez nous), les mouvements se sont refermés sur eux-mêmes. La méfiance a commencé à croître. Les gens étaient réticents à admettre de nouveaux militant-es dans nos groupes. Ces personnes ne savaient pas comment se joindre aux mouvements et ne s'y sentaient pas bienvenues. Il nous faut plutôt viser un renforcement du mouvement.»

## Troisième leçon : Vos appuis comptent vraiment

Il est facile de penser que nos actions n'ont aucun impact sur l'issue finale d'un procès, mais ce n'est pas le cas. Les appuis que j'ai reçus durant les cinq ans écoulés entre mon arrestation et mon acquittement ont été essentiels à mon bien-être psychologique. Les groupes d'appui peuvent également contribuer à des recherches juridiques, enquêter et accumuler des éléments de preuve, toutes choses qui aident à renforcer une défense.

Rappelons-nous que nos appels à la population en faveur de prévenus jouent un rôle crucial puisque les procès politiques sont influencés par l'opinion publique. Dans mon cas, le juge a entendu un reportage radio à propos d'un événement organisé par mon groupe d'appui. La prise de conscience créée par les gens qui m'appuyaient a diminué le pouvoir de mes adversaires.

## Quatrième leçon : Une attaque contre l'un-e d'entre nous menace tou-te-s et chacun-e

Les accusations individuelles ont pour but d'adresser un message au reste d'entre nous. Ces poursuites sont des tentatives d'entraver notre capacité collective à mener des luttes contre l'injustice. Si nous restons inertes et laissons la répression s'intensifier, cela va affaiblir notre capacité à résister aux persécutions futures. Nous devons définir le cours de l'histoire et prouver qu'ils ne peuvent pas nous intimider.

Ensemble, la puissance est à nous.

Nous devons nous demander : Sommes-nous à créer une culture de résistance qui idéalise l'action, mais qui se dérobe à la solidarité? Ceux et celles qui se réjouissent quand Vail a brûlé doivent maintenant défendre les personnes accusées de cette action et d'autres actes semblables.

Certain-e-s écologistes et militant-es pour la justice sociale tolèrent que le gouvernement fédéral veuille la tête des «écoterroristes» accusé-e-s, oubliant que leur sang sera utilisé pour salir tout mouvement qui devient menaçant. Le gouvernement fédéral utilisera toute condamnation obtenue pour justifier une répression politique accrue du reste d'entre nous.

## Cinquième leçon : Combattre la marginalisation

En plus de s'en prendre aux forces radicales et révolutionnaires, la répression cherche à étouffer et rendre stérile toute dissidence. L'État sait que ce n'est pas nos actions elles-mêmes qui menacent son pouvoir, mais plutôt la possibilité que les non-militants reconnaissent l'action radicale comme étant plus que des gestes non constructifs, suicidaires, voire impossibles. Nos ennemis veulent effrayer les gens pour les empêcher de participer à toute action radicale ou de soutenir des solutions radicales.

Les autorités tentent de nous marginaliser et récupèrent certaines de nos revendications pour nous faire paraître déraisonnables. Il est temps pour nous d'être honnêtes : nous avons besoin de beaucoup plus de pouvoir que celui dont nous disposons pour réussir à mettre fin à la destruction de l'environnement et à l'injustice sociale qui nous entourent.

Nous devons nous efforcer de créer les conditions que craint l'État. Il nous faut créer plus que des niches radicales et des petites communautés de révolutionnaires, de rebelles et d'insurgés. Si nous voulons que nos «bottines suivent nos babines», il nous faut entretenir des liens vastes avec des groupes diversifiés qui se reconnaîtront un lien avec nous et des intérêts en commun.

*Camilio Viveiros est un organisateur communautaire de Fall River, au Massachusetts, qui encourage les militantes et militants radicaux à tisser plus de liens et d'analyse du pouvoir afin d'élaborer des méthodes révolutionnaires d'organisation communautaire et d'éducation populaire. Il estime que la répression peut engendrer une résistance mais à la condition d'élaborer des stratégies et de s'organiser. Il fait face à plus de 100 ans derrière les barreaux s'il est reconnu coupable de accusations portées contre lui par John Timoney. (Traduction : G. Beaulac et M. Dufresne)*

*Les 5 autres leçons seront publiées dans le prochain numéro.*

# GAZ DE... SHIT !

DAVID MURRAY

Présentée comme gage d'indépendance énergétique et manière d'enrichir les Québécois et, à en croire certains, seule façon de maintenir l'offre de services publics dont les garderies à 7\$, l'exploitation des gaz de schiste ne résiste pas jusqu'à maintenant à l'examen des faits. Devant des risques environnementaux mal évalués ou des redevances insuffisantes, on reste dubitatif. Quant au mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), il relève davantage de la mascarade que d'une véritable enquête indépendante. Plusieurs experts et anciens du BAPE ont d'ailleurs signé une lettre dans laquelle ils fustigent le gouvernement pour son manque de crédibilité dans le dossier. Cette exploitation s'inscrit aussi dans une absence totale de vision ou de politique concertée de développement énergétique pour le Québec. Le « Maître chez nous » s'appliquera désormais aux compagnies étrangères auxquelles nous aurons bradé nos ressources comme c'était l'usage à une époque pas si lointaine.

À tous ces chants néolibéraux, nous osons relancer la balle : qui manque réellement de courage politique? À ces tentatives désespérées de perpétuer un modèle et un système qui carburent aux énergies du passé et qui reposent sur l'idée d'une croissance infinie, nous opposons le projet de réinventer les termes d'un vivre-ensemble qui ne soit pas soumis au simple profit à court terme.

L'heure n'est pas à la façon de répondre à la demande croissante en énergie, mais à trouver les voies pour réduire la consommation énergétique mondiale. L'heure n'est pas à la généralisation d'un mode de vie boulimique de consommation couverte d'une sobriété heureuse. Ce n'est pas l'équilibre écologique de la biosphère. C'est à travers ces combats que se situe le véritable courage politique.



Lors de la manif contre l'exploitation des gaz de schiste le 12 septembre dernier à Montréal. Quand la vérité sort de la pancarte des enfants... Photo : François Gosselin

## Licence to kill (Permis de tuer)

Le Service de police de la Ville de Montréal a célébré la reprise de service du constable Jean-Loup Lapointe en lui décernant le matricule 007.

## Faire sortir le vote (par tous les moyens)

Fort de son succès dans St-Laurent au lendemain du décès de Claude Béchard, Jean Charest invite sa députation restante au jeu de la courte paille.

## Diversité des tactiques

Le NPD votera finalement contre l'abolition du registre d'armes à feu. «On pense pouvoir étrangler M. Harper à mains nues», a confié au Couac M. Layton.

## SUITE DE LA PAGE 1

aux résident(e)s de Gaza, de plus en plus d'individus adhèrent au mouvement pour mettre fin à l'impunité israélienne et la complicité occidentale. Chaque année, de plus en plus de syndicats, d'universités, de groupes de la société civile, d'Églises et des gouvernements prennent position pour le mouvement BDS.

## La Conférence BDS 2010

La Conférence BDS 2010 est organisée par la Coalition pour la justice en Palestine-UQAM (CJP-UQAM), la Coalition pour la justice et la paix en Palestine (CJPP), Palestiniens et Juifs unis (PAJU), Solidarité pour les droits humains palestiniens (SPHR), Tadamon! Montréal, et les Voix indépendantes juives (VJI) en collaboration avec le Comité national de boycott (BNC) basé en Palestine ([www.bdsmovement.net](http://www.bdsmovement.net)).

Omar Barghouti, analyste politique et culturel palestinien renommé, sera l'un des principaux orateurs de la conférence. Il est un militant des droits humains, impliqué dans la lutte pour mettre fin à l'oppression et au conflit en Palestine. Barghouti est un membre fondateur de la Campagne palestinienne pour le boycott académique et culturel d'Israël (PACBI – [www.pacbi.org](http://www.pacbi.org)) et de la BNC.

Prendront aussi la parole lors de la conférence Sidumo Dlamini, président de la Confédération des syndicats sud-africains (COSATU) de Johannesburg, et Bongani Masuku, secrétaire aux relations internationales de COSATU. COSATU a été lancée en décembre 1985, après quatre années de négociations d'unité entre les syndicats opposés à l'apartheid et engagés pour une société non raciale, non sexiste et démocratique en Afrique du Sud. COSATU a été un des principaux partisans du mouvement pour le BDS contre l'apartheid israélien.

## Les quatre objectifs principaux de la Conférence BDS 2010 :

1. Rassembler les individus et les organisations de tous les secteurs de la société civile qui travaillent à l'appui de l'appel palestinien pour le BDS, en vue d'étendre la campagne;
2. Consolider et faire progresser les efforts déjà en cours pour le BDS au sein des syndicats, des secteurs universitaire, culturel, et de la consommation;
3. Faciliter la communication entre les différentes campagnes et des organisations afin de coordonner les campagnes et actions BDS actuelles et futures;
4. Sensibiliser le public à s'engager dans l'éducation populaire au sujet de la campagne BDS, son histoire et ses objectifs.

C'est donc un rendez-vous en octobre prochain. Tout le monde est le bienvenu!

Pour obtenir plus d'informations et pour s'inscrire à la conférence, visitez [www.bdsquebec.org](http://www.bdsquebec.org) Retrouvez-nous sur Facebook au nom de «BDS Québec» et sur Twitter : [www.twitter.com/bdsquebec](http://www.twitter.com/bdsquebec)

## L'employé du mois

Suite au bon travail du journaliste Alexandre Shields du Devoir qui a littéralement «mis sur la map» la ténébreuse histoire de l'exploration des gaz de schistes au Québec, le Couac, bon joueur, propose de parler dorénavant des «gaz de Shields»...

# Le cinéma du féminin

MARTIN DUFRESNE

**T**hérèse Lamartine a fait un travail de pionnière en réunissant pour les Éditions Sisyph des capsules d'information sur cent films faits par ou au sujet de femmes, sur tous les continents et à toutes les époques. Y arriver en 150 pages petit format était un défi qu'a relevé avec brio l'auteure, sans tomber dans le schématisme ou se plier aux incontournables du Septième Art.

Classement intéressant : l'auteure court d'un film à l'autre, ouvrant des portes : si vous avez aimé *Le secret est dans la sauce*, par exemple, vous le verrez rapproché d'*Antonia et ses filles*, de Marleen Gorris, et de *Lady Chatterley*, de Pascale Ferran, tout aussi jousissifs et irrévérencieux du pouvoir des hommes en régions rurales.

La critique cinématographique n'est souvent qu'un résumé de scénario, sur lequel on plaque des opinions esthétiques ou morales. Plus discrète et économe de mots, Thérèse Lamartine a plutôt eu l'originalité de décliner ses coups de cœur selon des conditions sociales, des moments de vie, des luttes et des élans qui constituent, nous dit-elle, un féminin. On découvre de page en page des films «baume pour l'âme» et des chefs-d'œuvre passés inaperçus, à retrouver dans les meilleurs clubs vidéo.

Le portrait qu'elle brosse du féminin au cinéma est peuplé d'héroïnes inspirantes, mais également de contre-types, portraits de femmes effacées ou marginales, traces de sentiments et de drames hors du commun. La sélection

est éclectique et généreuse : loin d'Hollywood et même de l'Amérique du Nord et de la France, elle sème les cailloux blancs de soirées-découvertes où faire honneur à des films de cultures minoritaires, ou d'œuvres québécoises trop vite tablettées.

Le regard est incisif : dans un film-choc comme *CHAOS*, par exemple, l'auteure va chercher avec intelligence le projet de l'héroïne de mettre sa jeune sœur à l'abri d'un père contrôlant et de frères machistes. C'est bien vu dans un film où Coline Serreau, qui signe ce thriller, a surtout fait voir un dramatique portrait-charge de pimps meurtriers.

## Mais qui définit le féminin ?

Maniant une langue élégante, presque précieuse, ce livre donne à penser que le cinéma et son commentaire sont eux-mêmes artisans d'un féminin auquel applaudit l'auteure. C'est un choix. Sans rappeler la machine des grands studios, l'auteure se plaît à nous faire son propre théâtre d'ombres, misant peut-être beaucoup sur l'espoir, face à un sexisme ambiant affronté par ses réalisatrices mais qu'elle-même a plutôt tendance à disqualifier de façon moraliste.

Parlant du film néo-zélandais *North Country* (Le Vent du nord), par exemple, elle lance – sans preuves apparentes – qu'on a peut-être forcé la main à la réalisatrice (Niki Caro) pour assombrir le tableau. Elle doute que son scénario initial ait pu être aussi décourageant. La protagoniste – décidée à travailler dans une mine – est en effet contrée de toutes parts par l'enseignant, l'ami de cœur, le conjoint, le fils et les collègues

masculins, ce qui, pour Lamartine, «plombe l'analyse» critique du harcèlement vécu par l'héroïne. Cet abandon masculin est pourtant celui qu'a mis en scène Anne-Claire Poirier (préfacière de l'ouvrage avec Christian Duguay), dans le splendide *Mourir à tuer*, aussi noté.

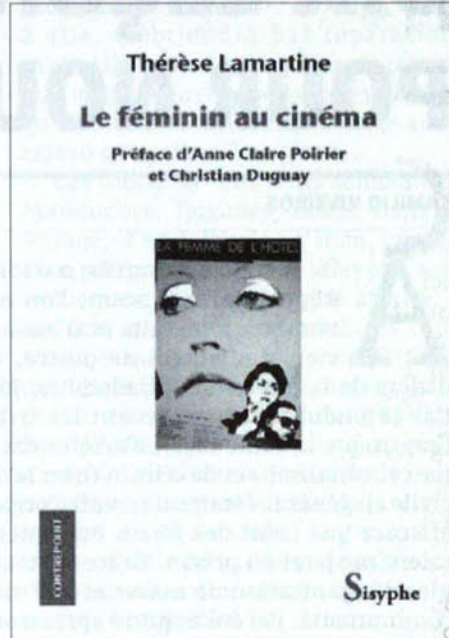
Lamartine me semble aussi inutilement sévère envers Valerie Solanas, dont elle qualifie de «misandre» le lumineux *SCUM Manifesto* (<http://3.ly/mQQM>). Pourtant, l'héroïne de *I Shot Andy Warhol* invite explicitement et chaleureusement les hommes à se joindre aux femmes désireuses de liquider ET le féminin et le masculin.

## Prix à payer ?

Et c'est peut-être la limite de ce trop court livre : s'en tenir finalement à protéger le féminin et apaiser un ébranlement auquel les réalisatrices citées ont tant travaillé. Au nom des hommes ? Car l'auteure ne s'en tient pas aux réalisatrices comme Alice Guy, Agnès Varda, Coline Serreau, Deepa Mehta et Mireille Dansereau. Plusieurs hommes voient leur vision conviée au buffet. Et on sait que ce n'est pas d'hier que le féminin est défini au moins aussi souvent par des hommes – éditeurs, rédacteurs-en-chef, chansonniers, designers... ou cinéastes!

Lamartine se réjouira, par exemple, du fait que le film *Polytechnique*, de Denis Villeneuve, soit le fait d'une équipe presque entièrement masculine. On sait pourtant la dérive qui en a résulté : une part exagérée de souffrance prêtée au jeune héros qui n'a pas sauvé ses 14 consœurs. Lamartine n'en dit mot.

Faut-il vraiment redorer le féminin,



mettre le romantisme à l'abri du réalisme et n'imputer qu'à l'Islam et à l'Afrique noire la logique d'un sexisme délibéré ? *Le féminin au cinéma* fait bien place à quelques films qui «brassent la cage» de la féminité généreuse, mais avec des réserves : on sent l'auteure plus proche des *feel-good films* comme *Julia* ou *Thelma et Louise* où, malgré beaucoup de courage, le féminin reste condamné au sacrifice.

*Le féminin au cinéma* demeure un guide que j'espère voir longtemps au comptoir des meilleurs clubs vidéo. Et espérons d'un troisième Lamartine – elle a déjà signé *Elles, cinéastes... ad lib it y a cinq ans au Remue-Ménage* – une déconstruction plus audacieuse du féminin, à l'instar de ses réalisatrices.

## Howard Zinn, dramaturge !

**H**oward Zinn (1922–2010) a enseigné l'histoire et les sciences politiques à la Boston University. Son œuvre (une vingtaine d'ouvrages dont *Une histoire populaire des États-Unis*) est essentiellement consacrée à l'incidence des mouvements populaires sur la société américaine. À propos de Karl Marx, le retour, dont nous publions ici un extrait, Zinn disait ceci : «Je voulais montrer un Marx furieux, truculent et bien vivant ; le sauver non seulement des pseudo-communistes mais aussi des essayistes et des politiciens qui s'extasient devant le triomphe du capitalisme.»

Ils prétendent que, du fait de l'effondrement de l'Union soviétique, le communisme est mort. (Il secoue la tête.) Ces imbéciles savent-ils seulement ce qu'est le communisme ? Pensent-ils qu'un système mené par une brute qui assassine ses compagnons de révolution est communiste ? Scheissköpfe!...

Et ce sont des journalistes et des politiciens qui racontent ce genre de salades ! Qu'est-ce qu'ils ont bien pu faire comme études ? Ont-ils jamais lu le

*Manifeste qu'Engels et moi avons écrit quand il avait vingt-huit ans et moi trente ?*

(Il prend un livre sur la table et lit.) «En lieu et place de l'ancienne société bourgeoise, avec ses classes et ses antagonismes de classe, nous devons avoir une association dans laquelle le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous.»

[...] Ce monstre qui s'est accaparé tout le pouvoir en Russie – et qui a tout fait pour interpréter mes idées comme un fanatique religieux –, est-ce qu'il a permis à ses vieux camarades qu'il collait au peloton d'exécution, de lire la lettre dans laquelle je disais que la peine de mort ne pouvait être justifiée dans aucune société se disant civilisée ? (En colère.) Le socialisme n'est pas censé reproduire les erreurs du capitalisme!

*Karl Marx, le retour* (réédition), Pièce historique en un acte. Préface de l'auteur. Agone éditeur, Collection Manufacture de prose, 96 pages, <http://agone.org/manufacturedeproces/karlmartxretour-reedition/>

RAMON VITESSE

**EVE COURNOYER**, *Tempête* (Productions Île du Repos)

Artiste pop rock qui s'autoproduit et fabrique des chansons maisons un peu comme on ferait du bon pain, Eve n'est pas née de la dernière pluie avec deux autres albums et dix ans de métier sous le bras. Par contre, elle qui a ouvert des shows de Richard Desjardins, repart à neuf en mordant le nez à toutes ses difficultés tout en s'extasiant pour la Côte Nord par où plusieurs de nos ancêtres sont arrivés. Eve a été la convaincante marraine d'Espèce Émergence, une plate-forme promotionnelle pour les artistes québécois indépendants et de sa compilation éponyme sur laquelle on trouvait *Hanna* un ska que l'on retrouve justement sur son nouvel album *Tempête*. Cette pièce, comme *Ayoye*, pourfend hardiment la vie qui s'achèterait en pompant inlassablement la Terre ; toujours aux profits des mêmes «grands». Chez Eve, comment s'en étonner, l'amour, bien qu'il soit exigeant, reste le dernier rempart pour s'abreuver alors que l'eau commence à manquer sur la planète.

En spectacle au Cabaret de la dernière chance à Rouyn Noranda le 23 octobre.

**JEAN-FRANÇOIS LESSARD**, éponyme (L-Abe / Select)

Jean-François Lessard est un nom d'art-la-loi essentiel de notre discothèque anar depuis son premier album *Utopia* (L-Abe) qui date de 2007. Ce guitariste et chanteur à la voix rauque revient hanter ceux qui savent bien qu'un «véritable héros ça peut n'avoir pour arme qu'un tour de chant»... C'est bel et bien cela qu'il remémore avec *Victor* – assassiné par les militaires devant 6000 prisonniers dans un stade au Chili en 1973 ; ce dernier est mort en chantant l'Unité populaire alors qu'il rendait son dernier souffle... Le gaillard Lessard revendique les choses qui, encore, ne s'achètent pas (*Pas payés pour ça*), il ne manque pas le président qui lave si bien les cerveaux (*Msiieur l'Président*) alors qu'en parlant d'une nouvelle fille dans sa vie (*J'ai une nouvelle fille dans ma vie*) qui est nue dans la chambre d'amis, on comprend en extermis que c'est d'une nouvelle née dont il est question ! Voilà pour quoi, même en amour avec sa blonde, Lessard entend partager – à part entière... Les dessins du livret en noir et blanc montrent de super squelettes et la bande de musiciens qui sont entrés dans son monde ont, visiblement, eut envie d'appuyer de tout leur être l'appel à la résistance créative d'un grand efflanqué qui va droit au cœur et au poing!

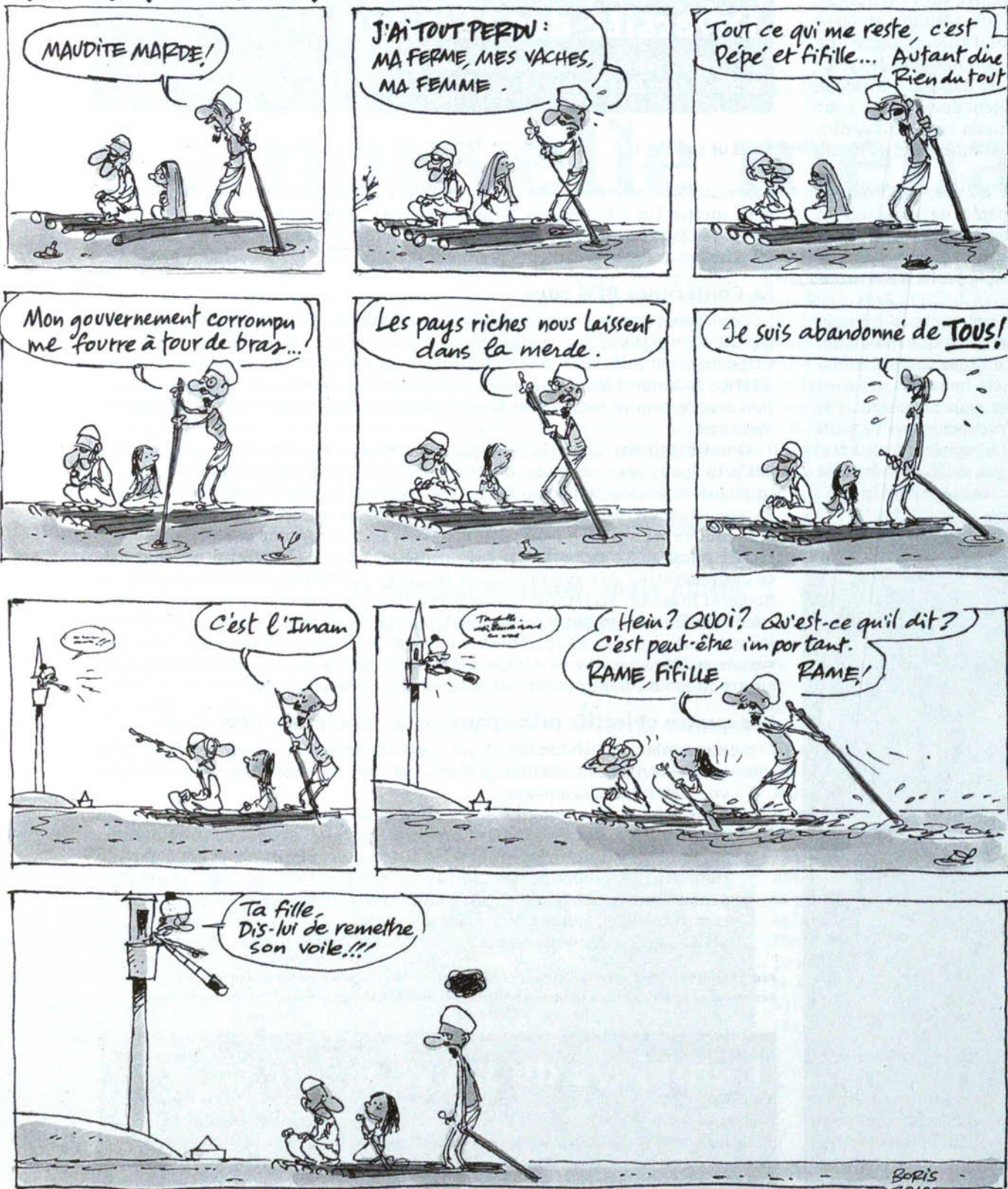
Surveiller ses spectacles de lancement d'album à travers le Québec et, sûrement, en France.

**DE TEMPS ANTAN**, *Les habits de papier* (L-Abe / Select)

Éric Beaudry (guitare, bouzouki), André Brunet (violon) et Pierre-Luc Dupuis (harmonicas, accordéons, guimbarde) se présentent comme un véritable trident de musiciens et de chanteurs traditionnels décoincés... et bien de leur temps en farfouillant nos racines en ces temps de disette. Tous trois sont passés par La Bottine Souriante en cumulant également d'autres formations (La Galvaude, Les Langues Fourchues, Les Frères Brunet, etc.) et expériences à leurs arcs. Essentiellement, le titre de ce deuxième album y fait allusion – il s'agit d'un gars qui a perdu jusqu'à ses habits et qui s'en fait tailler un nouveau en papier pour redémarrer, l'inventivité populaire n'a pas de limite. Que ça soit dans l'adaptation de sources traditionnelles – par exemple *Dominic à Marcel* ou encore *Petitpétan*, ainsi que pour des compositions originales comme *La turlutte du rotoculteur* et *Le reel des marguerites*, l'élan du trio n'est jamais en peine d'idées et de tapage de pied. Exit le gaz de schiste et en avant leur énergie renouvelable!!! Un maudit bon disque qu'Éloi Painchaud réalise avec brio sur L-Abe ; une petite étiquette qui laisse sa marque avec Hombro, Jean-François Lessard, Psychocaravane, etc.

En spectacle le 4 décembre à l'Auditorium Le Prévoist (Montréal), les 17 et 18 à Fromagerie Victoria (Victoriaville) et le 28 décembre au Cabaret (Montréal)

## PAKISTAN STORY



# LA NÉCESSAIRE TRANSITION NE SERA PAS PAISIBLE

SIMON TREMBLAY-PEPIN

Ce mois-ci Écosociété lance un titre important, le *Manuel de Transition*, un ouvrage de plus en plus populaire dans le monde anglo-saxon et qu'il fallait impérativement traduire et discuter chez nous. Quand j'ai croisé dernièrement Serge Mongeau qui en signe la préface, il me soulignait à quel point il pensait que cet ouvrage devait être connu et discuté. Il a entièrement raison.

La proposition de base est assez simple. Elle commence par un constat : l'imminence du pic pétrolier et des changements climatiques. Si tout le monde connaît maintenant les derniers, il est peut-être utile de rappeler que le pic pétrolier est ce moment où les réserves de pétrole décroissantes feront augmenter radicalement les prix de cette denrée et réduiront d'autant sa disponibilité, ce qui affectera toute la production. Donc, pour Rob Hopkins, auteur du manuel en question, le mélange entre les changements climatiques et le pic pétrolier nous oblige à opérer une transition dans nos vies et nos sociétés pour sortir de la dépendance au pétrole. Il nous propose des façons de commencer dès aujourd'hui en organisant nos villes et quartiers pour opérer cette transition.

À plusieurs égards il s'agit d'un ouvrage louable. En premier lieu, au niveau de l'information qu'il fournit sur les problèmes écologiques et sur leur origines. On explique les choses clairement, un élève du secondaire comprendrait très bien ce dont il est question. On n'y cache pas aussi les liens entre l'économie, la croissance et ces désastres à venir.

En second lieu, le livre est clairement axé sur l'organisation populaire. On se réunit pour informer, discuter, se mettre ensemble et changer les choses. On y apprend pas seulement les périls de la fonte des calottes glaciaires ou l'horreur d'utiliser sans cesse le sa voiture : on apprend à tenir réunion, à organiser les gens autour, bref, à se rassembler pour agir. Mobilisation des quartiers et des villes vers une transformation, on dirait Saul Alinsky rencontrant David Suzuki. On pourrait critiquer certains modèles proposés, ou une célébration un peu rapide des approches psychologisantes, mais dans l'ensemble c'est très bien.

Enfin, indéniablement, le ton du bouquin aide beaucoup à le rendre sympathique – malgré de fréquentes erreurs de traduction franchement agaçantes. En plus d'être accessible, il est entièrement tourné vers la volonté d'agir. Il contient des critiques virulentes du système actuel, mais il pointe d'emblée vers la volonté et la capacité d'en sortir. On ne sent pas la chape de plomb de l'apathie le remplir.

Toutefois – et c'est ce toutefois qui me permet d'être en accord avec Serge Mongeau quand il dit qu'il faut discuter de ce *Manuel de transition* – plusieurs thèses fondamentales de l'ouvrage sont extrêmement problématiques. Voilà un livre qui remet en question la croissance, sans remettre en question l'économie de marché. Voilà un livre qui parle de mouvements locaux sans parler des transformations globales nécessaires ou en les éludant. Voilà un livre qui parle de changer la société sans parler du système capitaliste dans lequel nous vivons.

Je me réjouirais de voir apparaître autour de moi des mouvements proposant la transition évoquée dans ce manuel, mais je serais très tenté d'aller leur parler de certaines choses. L'usage délirant du pétrole que nous faisons actuellement n'est pas simplement dû à un abus d'un formidable outil qui nous a permis de faire de grandes choses. Le pétrole – comme d'autres formes d'énergie et d'autres techniques que nous avons développées avec le temps, mais dont il est en effet un exemple important – a servi à l'exploitation des humains par d'autres humains, à leur domination et à leur asservissement. Je voudrais discuter avec ces groupes de transition des questions d'aliénation, d'idéologie et d'exploitation : car c'est dans un monde pétri de ces réalités que s'inscrit la situation qu'ils et elles veulent changer.

La transition hors du pétrole ne s'opérera pas dans une humanité pacifiée. Les conglomerats qui contrôlent sa production et sa distribution (pourtant mentionnés dans le livre) ne laisseront pas les choses se faire sans résistance. L'idéal d'un monde sorti de la dépendance au pétrole, mais néanmoins toujours capitaliste peut être perçu comme un moindre mal, mais n'offrira qu'un délai de plus. Les monnaies locales, la production régionale et une culture plus riche ont toutes déjà existé par le passé : mais la recherche du profit, l'accumulation et les structures de pouvoir politico-économiques en sont venues à bout. Pour s'assurer qu'on ne remplace pas le pétrole par une autre ressource toute aussi nuisible après, il faut s'assurer de mettre fin au capitalisme qui est responsable de ces tendances.

En visant local, en le faisant avec une certaine habileté, le *Manuel de transition* nous offre des pistes intéressantes, mais qui ne peuvent qu'être liées à des actions à d'autres niveaux. Hopkins rejette toujours le niveau national et le gouvernement. Il ne le fait pas comme le feraient les libertaires mais en disant : ne nous en occupons pas, par nos actions locales nous l'influencerons par en bas et nos élus seront bien forcés d'agir. Voilà un angélisme libéral bien malvenu. Sans une stratégie nationale/internationale cohérente et sans un anticapitalisme clair intégré à leur proposition, les initiatives vers la transition risquent de plafonner rapidement.

HOPKINS, Rob, *Manuel de transition, de la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Montréal : Écosociété, 2010, 212 p.



VALENTIN TARDI

**ZÉLIE ET COMPAGNIE, 5. LA NOUVELLE ZÉLIE** (Bayard) de Corbeyran et David De Thuin

Zélie fait figure s'avère être une anti-héroïne gouailleuse, inventive et pleine de ressort. Dans la première histoire du recueil d'histoires courtes destinées aux ados, les auteurs imaginent la petite en réaction au branle-bas consumériste de la rentrée scolaire avec le dernier cri et le culte du rachat tout en neuf. Une BD qui ne prend pas les gamins pour des idiots en leur rendant leur piquant naturel...

**THE ZUMBIES** (Fluide Glacial) de Julien / CDM et Yann Lindingre

Amateurs de BD punk rock bien glauque et de films d'horreur de série B (ou Z?) approchez... Avec des clins d'oeils à des groupes tels The Ramones ou à Screamin' Jay Hawkins, on assiste à une charge contre l'Église qui poursuit, tout au long des épisodes pour le moins sanglants, ce groupe de suppôts de Satan en tournée dans la cambrousse. L'usage de la bichromie, comme le fait que les Zumbies soient des revenants, ajoute une odeur de vieux à cet album dangereusement rythmé!

**JOURS DE CENDRE** (Sarbacane) de Joseph Falzon

Ce livre sans texte aucun a quelque chose d'hypnotique en approfondissant l'horreur à l'instar d'un cauchemar qui persiste trop longtemps. L'utilisation alternative de la mine de plomb et de l'encre de chine, utilisée avec grand renfort de hachures, surajoute à un sentiment de peur et d'angoisse des personnages dont les séquences, indépendantes au début, finissent par s'amalgamer en une seule et même folie meurtrière. Les segments évoquent avec force une armée qui bombarde et envahit une capitale ainsi que la vengeance d'un mari cocu à l'égard de celui qu'il perçoit comme un rival.

**LA FILLE INVISIBLE** (Glénat Québec) d'Emilie Villeneuve et Julie Rocheleau

Cette fiction-réalité sur Flavie, une adolescente aux prises avec l'anorexie, a bénéficié des conseils au scénario du Dr. Jean Wilkins, un spécialiste des troubles de la conduite alimentaire du CHU Sainte-Justine. Le travail au dessin et aux couleurs de Julie Rocheleau est réussi en parvenant à faire vibrer le personnage de la jeune fille. Parfois, par contre, on reste sur notre appétit quant aux explications qui nous semblent restreindre l'anorexie à un strict trouble alimentaire – une deuxième lecture féministe aurait été pertinente sur le plan des conseils à l'écriture afin d'enrichir le propos. Quoiqu'il en soit, le sujet abordé, on peut en discuter.

**LA BALLADE DE HAMBONE** (Futuropolis) de Leila Marzocchi & Igart

**LES CAHIERS UKRAINIENS, MÉMOIRES DU TEMPS DE L'URSS** (Futuropolis) d'Igart

Igart n'est pas du genre à dorer la pilule de la vie... L'auteur italien, avec amertume et opiniâtreté, s'échine à traquer l'horreur derrière le clinquant des mythes de l'histoire qui fait du surplace au niveau de l'exploitation et l'asservissement des masses laborieuses. Dans *La Ballade de Hambone*, comportant deux livres, Igart signe un texte douloureux et désespéré campé dans les Etats-Unis de la Grande dépression. Leila Marzocchi dont les dessins réalisés à la carte à gratter, une technique artisanale passablement exigeante qui consiste à gratter un papier coloré recouvert d'une mince couche de noir, agissent à la manière d'un révélateur à l'éclairage cru et oppressant pour une œuvre marquée par les agissements du Klu Klux Klan et par la pauvreté extrême. Ce dernier thème revient en force dans le récit-témoignage d'Igart sur l'ex-URSS où il a voyagé pendant deux ans. Passant alternativement de l'histoire à des témoignages d'itinérants âgés ou d'indigents, l'auteur nous entraîne dans l'horreur la plus réelle et dramatique qui soit ; celle de gens tangibles qui sont passés dans les rouleaux compresseurs de l'État et qui en portent les stigmates. D'ailleurs, Igart achève le livre en rappelant que l'Ukraine a bien tenté de faire reconnaître l'Holodomor (famine intentionnelle) comme génocide par l'ONU – La Russie avec son droit de veto amènera le pays à reculer... Le dessin dépourillé d'Igart rend la vulnérabilité des gens qui savent bien que l'enfer, s'il existe vraiment, n'est nulle part ailleurs que sur terre et qu'il doit son existence à des gens dangereusement humains.

## Le prix de l'indépendance

L'Irak est devenu le 31 août dernier un pays souverain (Cyberpresse, 31/8/10). C'est ce qui s'appelle repartir à zéro.

# Un assassin bien protégé... le demeure

LEE LAKEMAN

Vancouver Rape Relief and Women's Shelter

Dans son plus récent livre, *On The Farm*, la journaliste Stevie Cameron donne des détails sur la condamnation de Robert Pickton pour le meurtre et la boucherie de six femmes à Vancouver et la probabilité qu'il en ait tué presque cinquante : des femmes pauvres, prostituées pour la plupart et dont le tiers étaient Autochtones. Ce catalogue d'une décennie de données pourra sembler encyclopédique. Pourtant il s'en tient aux versions officielles : celles de la police, des tribunaux, des médias commerciaux, des administrations locales et des réseaux de réduction des méfaits en cause. Le livre se prive également de relier ces données pour en faire sens.

Par exemple, Cameron s'en tient à de courtes présentations de la hiérarchie de personnages qui définissent les enjeux et valident ces différentes versions. Ce sont surtout des « clients », pimps, conjoints violents, amants, « sugar-daddies », violeurs, procureurs de la Couronne, avocats de la défense, fonctionnaires, reporters, policiers et politiques, en plus des personnes chargées par l'État ou les Services communautaires des tâches de « soutien aux victimes » ou de « réduction des méfaits » auprès des femmes les plus démunies.

Une certaine compassion à l'égard des personnes à risque ou sous pression vient réchauffer cet étalage de faits, mais se heurte au trop grand respect de l'auteure pour les titres professionnels (et les privilèges de classe) des centaines de responsables mis en cause par ces violences anti-femmes et ces meurtres. Partout, Cameron semble accepter la donne actuelle des relations sociales qui sous-tendent ce colossal échec juridique et social. Aucun travail d'enquête dans ce livre, qui se limite aux aveux déjà publiés par les autorités (dans l'Enquête de 2005 sur la non-efficacité des policiers de Vancouver, par exemple). Comme si le racisme, les biais de classe et la discrimination sexuelle étaient des problèmes résolus.

### Erreur personnelle ?

Oui, elle reconnaît que les femmes assassinées ont été piégées mais, à ses yeux, ce piège est l'erreur personnelle de chacune d'avoir choisi des partenaires sexuels et des maris qui l'ont habituée aux drogues dures, ou celle d'être montée dans la voiture de l'assassin. Aucun lien n'est établi avec la violence sexiste, la pauvreté et le racisme imposés à chaque femme, ou avec le refus des autorités d'intervenir face à Pickton et aux autres. Cameron se contente de conclure que « nous ne savons pas si les femmes sont plus en sécurité aujourd'hui ».

Des femmes subissent dans chaque grande ville du pays des violences hideuses aux mains des hommes, y compris la prostitution ; elles disparaissent et meurent en grand nombre chaque année, les Autochtones s'avérant particulièrement vulnérables. Les Canadiens ne sont pas privés de revenus, de services sociaux et de drogues suffisants. Notre droit criminel est appliqué d'une façon discriminatoire qui entretient la violence masculine. Ce statu quo hiérarchisé maintient des centaines

sinon des milliers de femmes dans des conditions fétides de prostitution et relie entre elles trois catégories de femmes : celles tuées par Pickton, celles qui sont encore prostituées et des millions d'autres femmes au Canada. Elles sont retenues dans une classe désavantagée dénuée d'interventions sociales et juridiques et personne ne documente leur condition ou n'assure leur protection contre la violence sexiste. Faute de manifester quelque autre intention, le discours de Cameron renforce un statu quo inacceptable qui a mené à leur mort au moins une cinquantaine de femmes.

L'auteure n'a consulté, interviewé ou cité l'expertise d'aucune spécialiste sur les obligations des États à l'égard des femmes, aucun-e expert-e en surveillance des services de police ou en veille médiatique, aucune femme autochtone ou féministe anti-violence. Pourtant, n'est-il pas urgent de contester cette hiérarchie mortifère ?

### Un client ordinaire

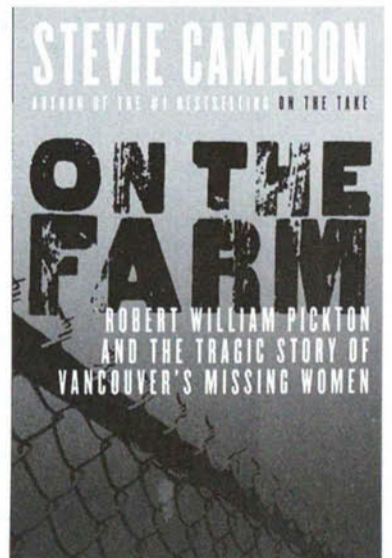
Cameron ne fait non plus aucun cas du fait que Pickton était connu comme un « client ordinaire » de la prostitution. En dépit de la loi et sans entrave des policiers, des travailleurs sociaux ou du personnel des hôtels, Pickton sollicitait des femmes dans la rue, dans les bars où on le connaissait et auprès des pimps du ghetto Downtown Eastside. Il agissait aussi comme entremetteur des hommes qu'il côtoyait au bar de son frère (Piggy's Palace), à la boucherie, pour les camionneurs qu'il embauchait, pour les Hells Angels qui étaient ses voisins. De tels faits devraient faire frissonner les promotrices et promoteurs d'une attitude de laissez-faire à l'égard de l'industrie du sexe.

Les féministes sont bien au fait de l'échec du système à protéger les femmes des hommes qui les agressent, même quand celles-ci s'offrent comme plaignantes et témoins. Ce défaut d'enquête, poursuivre et faire condamner adéquatement les hommes en cause a su protéger Pickton lors d'une attaque menée aussi tôt qu'en 1997. Une femme, au consentement affecté par des drogues, a été sollicitée à Vancouver, séquestrée dans la maison de Pickton à Coquitlam, sexuellement agressée sinon violée, battue et menacée de mort. Poignardée en tentant de se défendre avec un couteau de cuisine de Pickton, elle s'est échappée quasi-nue sur la route, saignant abondamment. Sauvée par un couple qui passait, elle a été hospitalisée, portant encore au poignet une paire de menottes dont la police a retrouvé la clé dans la poche de Pickton. Pourtant elle et sa cause ont été abandonnées.

Pour sa part, Pickton a continué sa désintégration dans une vie de meurtrier en série, condamné pour six meurtres de femmes, en ayant avoué 49 et rêvant encore d'en tuer 75.

*On the Farm*, Stevie Cameron, Random House, août 2010.

(Traduction : Martin Dufresne)



# Le procès de la justice canadienne

Il y a 40 ans cette année, le gouvernement du Canada décrétait la Loi des mesures de guerre, menant ainsi à son paroxysme la Crise d'octobre. Michel Chartrand, Pierre Vallières, Charles Gagnon, Robert Lemieux et Jacques Larue-Langlois sont arrêtés et accusés de « conspiration séditeuse ».

Le 8 janvier 1971 commence le spectaculaire procès des Cinq qui vaudra à Michel Chartrand, dès le premier jour, quatre condamnations pour outrage au tribunal. Mais avec leur brío oratoire, les Cinq provoquent un renversement extraordinaire de perspective et forcent une mise en examen de la magistrature – en particulier du juge Roger Quimet, sommé de se récuser – et de l'administration de la justice au Canada.

Véritable pièce de théâtre politique, *Le procès des Cinq*, que vient d'être réédité chez Lux, contient les extraits les plus significatifs des notes officielles sténographiées (619 pages au total) du procès qui s'est déroulé du 8 janvier au 11 février 1971 à Montréal. En voici un extrait.

## Lundi le 8 février 1971

Robert Lemieux plaide sur deux requêtes : la première voulant que la Loi des mesures de guerre soit inconstitutionnelle, que les actes posés en vertu de cette loi soient illégaux ; la deuxième pour le rejet de l'acte d'accusation.

**ROBERT LEMIEUX** – ... La première motion, elle s'appuie sur le fait que la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre du 16 octobre était illégale, inconstitutionnelle, et ultra vires les pouvoirs du Parlement et plus particulièrement du Cabinet. [...]

Alors, nous disons que, comme question de fait, rien, absolument rien ne pourrait justifier l'esprit honnête, et l'esprit sain, enfin, un esprit qui n'est pas paranoïaque, tourmenté par des choses qu'il ignore ou des fantasmes qu'il ignore... qu'il n'y avait rien pour amener le Cabinet fédéral à appréhender une insurrection et pour ce motif-là, la promulgation de la loi, les règlements 1970 sont illégaux et par conséquent notre arrestation est illégale, par conséquent notre détention pendant 20 jours est illégale et par conséquent notre mise en accusation tant sous ce chef, en vertu de la Loi des mesures de guerre, qu'en vertu du Code criminel, est illégale.

\*\*\*

**ROBERT LEMIEUX** – ... Il y a aussi un autre argument. C'est lors de la mise en accusation. C'était illégal, au surplus, parce que nous n'étions pas devant un juge de paix, suivant l'article 438 du Code. Nous étions dans la Cour du banc de la Reine; suivant le Code, la Cour du banc de la Reine n'a pas de prérogative de juge de paix. La seule prérogative qu'on lui reconnaît, c'est d'instruire des procès avec jury. C'est pour ça que je vous dis que la mise en accusation pour conspiration séditeuse est illégalement devant la Cour, parce qu'on a été arrêtés sans mandat, illégalement, et puis détenus illégalement, et on a comparu illégalement devant un juge de la Cour du banc de la Reine, plutôt que devant un juge de paix. Vous savez, on a déjà pas mal de difficultés à administrer le Code pénal. [...] [C]'était de la législation qui ressemble à celle de l'Allemagne durant les années 1930 à 1940, c'est-à-dire qu'on est condamné par décret exécutif et par décret législatif plutôt que par une cour de justice. [...]

C'est curieux qu'un juriste de l'Afrique du Sud 1 ait écrit un article, enfin, appuyant le bien-fondé de la décision... [citation anglaise]... On connaît l'état des institutions démocratiques et juridiques en Afrique du Sud.

**LE TRIBUNAL** – Ça doit prouver qu'ils ont encore la liberté là...

[...] ou bien s'ils ont agi pour des motifs politiques, cachés, comme ceux que nous a révélés monsieur Marchand, qui nous a dit : « Si on n'avait pas passé la loi, le Québec aurait été indépendant. » Il ne parle pas d'insurrection. Il ne dit pas que les commandos d'insurgés auraient pris, n'est-ce pas, l'hôtel de ville, le palais de justice et le parlement de Québec. Il parle juste de l'indépendance.

\*\*\*

**ROBERT LEMIEUX** – La loi dit que toute personne qui a assisté à une réunion est membre d'une conspiration séditeuse pour renverser le gouvernement au Canada. Alors c'est là que je... c'est le joint avec l'accusation qui est devant vous et je dis – c'est pour, enfin, illustrer la caricature de mise en accusation que cela constitue – qu'il s'agit bien de « double jeopardy », parce que nous sommes d'une part accusés par décret exécutif et législatif de conspiration séditeuse, et on prétend nous accuser une deuxième fois de la même chose par une mise en accusation en vertu du Code<sup>1</sup>.

**LE TRIBUNAL** – Prétendez-vous que la Loi des mesures de guerre elle-même, qui constitue la base du règlement 1970, serait *ultra vires*?

**ROBERT LEMIEUX** – Non.

**LE TRIBUNAL** – Ah bon!

**ROBERT LEMIEUX** – Non. Mais certains actes faits en vertu de la Loi des mesures de guerre peuvent être illégaux parce qu'ils ne sont pas autorisés par la loi. Comme le parlement du Canada n'a pas autorisé le Cabinet à décréter la Loi des mesures de guerre n'importe quand parce que si on avait fait ça, le gouvernement, l'exécutif, les 20 personnes de l'exécutif auraient dit à un moment donné : bien, il y a un candidat qui vient d'être élu ou il y a un groupe de personnes qu'on n'aime pas, et puis on va promulguer la Loi des mesures de guerre et on va les amener devant le Tribunal. On va dire qu'ils sont coupables parce qu'ils ont été à un certain meeting le 10 janvier, là on va les amener devant le Tribunal, on va dire : il y a une loi là, un décret en vertu de la Loi des mesures de guerre. Si vous étiez à ce meeting-là le 10 novembre, vous êtes coupable d'un crime et êtes passible de cinq ans de prison. Le juge a juste à s'assurer si la personne était bien au meeting, et si oui, elle est coupable. C'est exactement ça ce que la loi fait. Le Parlement a délégué des pouvoirs au Cabinet, mais pas n'importe quand, uniquement quand il y a une insurrection appréhendée. C'est vrai qu'il y a un article qui dit que la promulgation fait qu'il en a, mais toute discrétion, n'est-ce pas, doit être exercée suivant le droit, et ce n'est pas si le Cabinet, n'est-ce pas, a agi parce que, n'est-ce pas, ils ont des fantasmes, qu'ils sont à Ottawa, de l'autre bord de la rivière, ils s'imaginent qu'il se passe toutes sortes de choses, qu'ils se trompent ; ou bien s'ils ont agi sous des mauvaises informations ; ou bien s'ils ont agi pour des motifs politiques, cachés, comme ceux que nous a révélés monsieur Marchand, qui nous a dit : « Si on n'avait pas passé la loi, le Québec aurait été indépendant. » Il ne parle pas d'insurrection. Il ne dit pas que les commandos d'insurgés auraient pris, n'est-ce pas, l'hôtel de ville, le palais de justice et le parlement de Québec. Il parle juste de l'indépendance. Il nous est permis, à partir de déclarations comme celle-là, de soupçonner qu'il ne visait pas des groupes d'insurgés ou des complots d'insurrection, mais qu'il visait plutôt un problème plus large et c'est lui-même qui l'a dit.

\*\*\*

**ROBERT LEMIEUX** – Quant à la requête, quant à la deuxième requête si l'acte d'accusation était légalement devant la Cour – la deuxième est faite toujours sous réserve de la première requête pour rejet –, nous disons que cet acte d'accusation... suivant les mots de la Cour suprême du Canada, du juge Rinfret qui reprenait les paroles du procureur de Brodie : « Il n'y a rien qui tire l'acte d'accusation du général pour le particulariser de quelque manière. »

\*\*\*

**ROBERT LEMIEUX** – ... Alors l'acte d'accusation qui est devant vous ne parle pas d'un crime spécifique, d'un « crime y est spécifié », comme dit le 492-1, et puis ne parle pas de circonstances de l'infraction et de détails suffisants pour nous renseigner raisonnablement sur l'acte à prouver contre nous. On le sait pas, nous autres ; on est accusés d'un genre de crime sur une période de trois ans. Ça peut être à Montréal, à Québec, à la prison de Montréal, au palais de justice ; il n'y a pas d'offense particularisée. On est accusés d'un genre de crime, on n'est pas accusés d'un crime précis...

\*\*\*

**PIERRE VALLIÈRES** – ... Je voudrais, si vous le permettez, citer quelques autorités québécoises sur le caractère aussi assez inique de l'accusation de sédition elle-même. Par exemple, dans le livre *Terrorisme et justice*, Me Fortin et Me Guy Beaudoin... Jean-Louis Beaudoin [...]

Aux pages 95 et 97, les auteurs écrivent ceci : « Le crime de sédition était inconnu dans le droit coutumier anglais. C'est la Cour de la Chambre étoilée (*Star Chamber*), véritable tribunal d'inquisition politique créé par le Roi en 1486 pour « extirper du Royaume les erreurs qui s'y infiltrent », qui créa ce crime de toutes pièces, à l'occasion d'un arrêt rendu en 1606, intitulé *De Libellis Famosis*. En réalité la responsabilité de la création de ce crime revient en grande partie à Sir Edward Coke, procureur général du Roi, puis juge en 1606 à la Cour de la Chambre étoilée, puisqu'il semble bien que ce soit lui qui ait imposé à celle-ci, ses vues personnelles sur le problème. Toutefois, le crime de sédition devait survivre à la Chambre étoilée qui, qualifiée de « tribunal le plus inique de l'histoire anglaise », fut dissoute en 1640. La sédition,

créée donc pour des besoins largement politiques, allait alors entrer dans les mœurs judiciaires anglaises et se fondre dans le droit commun. Le droit commun anglais de l'époque (*common law*) ne réprimait que les infractions complètes. Ainsi le meurtre était-il puni, mais non la simple tentative de meurtre. La Chambre étoilée, elle, élargit considérablement le droit commun et se mit entre autres à sanctionner la simple tentative et le complot visant à commettre un acte criminel. En appliquant des sanctions au crime de sédition qu'elle venait de créer, elle se forgea là une arme redoutable et extrêmement efficace pour protéger la monarchie, puisqu'elle pouvait désormais par ce biais, réprimer toute critique adressée au gouvernement ou à l'un de ses membres. C'est là d'ailleurs la définition originale du contenu du crime de sédition. Pour la Chambre étoilée, était coupable de sédition l'individu qui formulait une critique à

l'endroit d'une des institutions politiques ou judiciaires, ou encore à l'endroit d'une loi. Même si cette critique était faite de bonne foi et dans le but de suggérer des réformes au système. [...]

Comme, d'après les auteurs qui ont étudié les procès de l'époque, il était [...] impossible à l'accusé de se disculper, la liberté de parole et la liberté de presse se résument à d'énormes courants extérieurs. C'est un peu ce qui est arrivé avec le règlement 1970 et le bill 181. [...]

On aimerait mieux que ça commence aujourd'hui, la contestation d'une loi aussi inique, que la contestation ne se fasse pas dans 20 ans, par une autre génération. [...]

Je finis là-dessus, un juriste canadien très réputé et qui, à propos de sédition, a écrit et a publié en 1970 aux Éditions du Jour un livre qui s'appelle *Les cheminements de la politique*, qui a pour auteur Pierre Elliott Trudeau. Il est écrit aux pages 40 et 41 une opinion exactement identique à celle de Lord Coleridge, un juge anglais :

« C'est donc un devoir pour les citoyens d'interroger leur conscience sur la qualité de l'ordre social qui les lie et de l'autorité politique qu'ils acceptent. Si cet ordre est pourri et si cette autorité est perverse, c'est un devoir pour les citoyens d'obéir à leur conscience plutôt qu'à l'autorité et si le seul moyen sûr de rétablir un ordre juste c'est de faire la révolution contre l'autorité tyrannique et illégale, eh bien il faut la faire. »

Et il ajoute à la page 41 :

« Il ressort de tout ceci qu'aucun gouvernement ni aucun régime n'a un droit absolu à l'existence. »

Par conséquent, il n'a pas non plus un droit absolu à la vérité et c'est pourquoi nous espérons que le Tribunal n'hésitera pas à remettre en question la constitutionnalité du règlement 1970 et du bill C-181 et de rejeter l'acte d'accusation qui en découle.

1 Il s'agit de l'accusation d'appartenance au FLOQ.

## LUX EN LIBRAIRIE



**Chartrand, Vallières, Gagnon, Lemieux, Larue-Langlois**  
**LE PROCÈS DES CINQ**

Le 16 octobre 1970, le gouvernement du Canada décrète la Loi des mesures de guerre. Michel Chartrand, Pierre Vallières, Charles Gagnon, Robert Lemieux et Jacques Larue-Langlois sont accusés de « conspiration séditeuse ». C'est le 8 janvier 1971 que commence le spectaculaire procès des Cinq. Mais bientôt, au fur et à mesure que les accusés prennent la parole, c'est en réalité le procès de la justice canadienne qui est instruit.

Véritable pièce de théâtre politique, *Le procès des Cinq* contient les extraits les plus significatifs des notes officielles sténographiées du procès.



**Francis Simard**  
**POUR EN FINIR AVEC OCTOBRE**

Ce livre, Francis Simard l'a vécu avant de l'écrire. Et s'il a voulu raconter l'histoire du FLOQ et sa participation à l'enlèvement de Pierre Laporte, c'est pour « passer à autre chose », sans oublier les événements, sans nier sa responsabilité et, surtout, sans renier ses convictions politiques.

*Je vous le répète une dernière fois : cet homme est dangereux. Par les temps qui courent, c'est plutôt rare. Alors profitez-en. Volez-lui ses idées. Faites comme moi.*

Extrait de la préface de Pierre Falardeau

En association avec Lux Éditeur, le groupe d'humoristes politiques Les Zapartistes ([www.leszapartistes.com](http://www.leszapartistes.com)) présentera sur scène *Le procès des Cinq* les 5 et 6 octobre, 20 h Au Lion d'Or, 1676 Rue Ontario Est, Montréal. Une supplémenteaire est fort possible aussi fin octobre.

Pour réserver vos places, envoyez un courriel avec vos coordonnées (Nom + no de téléphone) à [info@leszapartistes.com](mailto:info@leszapartistes.com) ou laissez un message au (514) 282-0911. Le prix du spectacle est de 20 \$ / personne (taxes incluses) et doit être payé comptant le soir du spectacle.